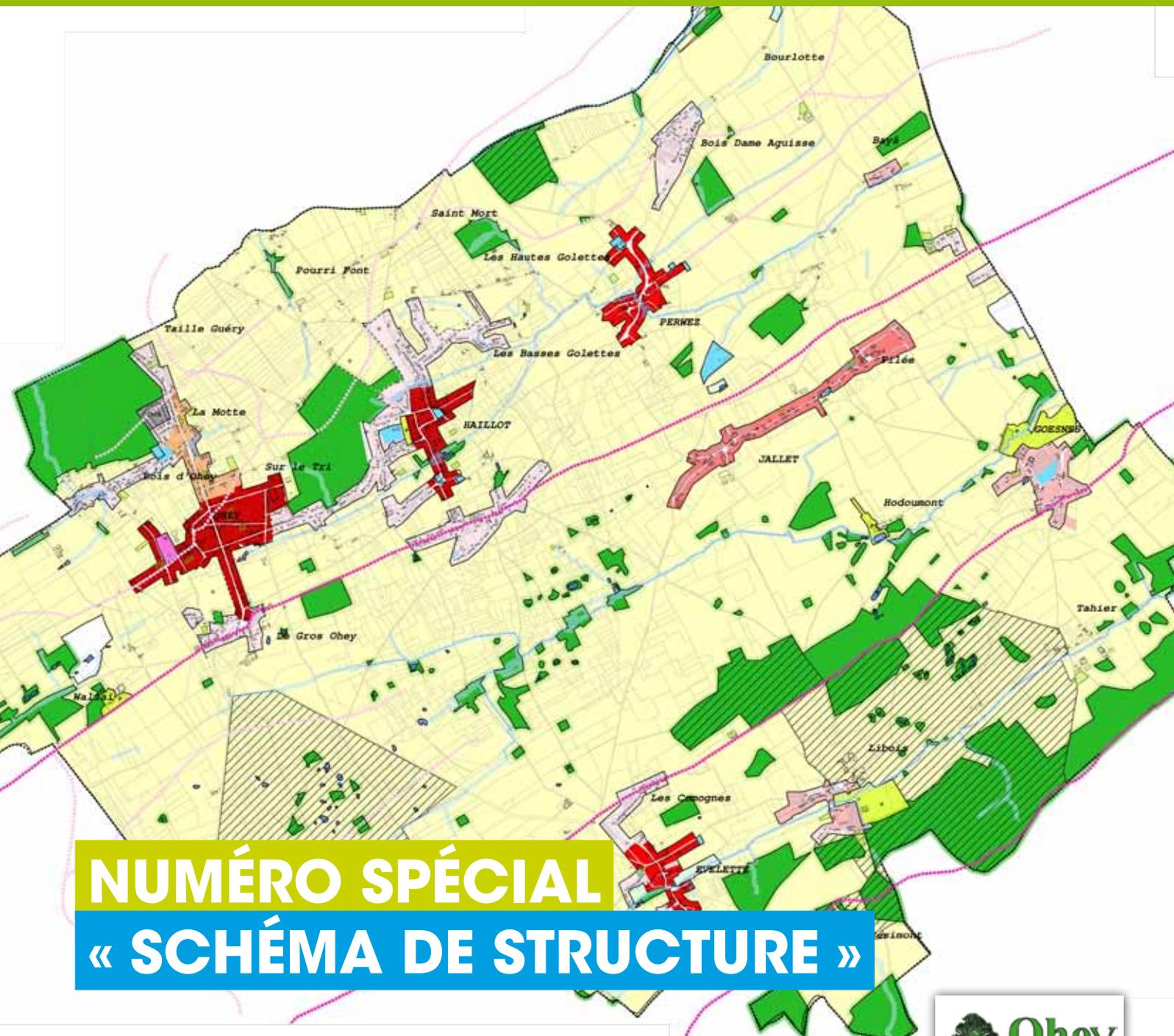


INF' OHEY

Renseignements utiles **2** | Editorial **3** | Schéma de structure **5** | Activités associatives **22**
Sport **32** | Environnement **37** | Développement durable **44** | A vos agendas **45** | Le coin des annonceurs **46**
Professions libérales et autres **49** | Renseignements utiles **51**

NUMÉRO
11



NUMÉRO SPÉCIAL « SCHÉMA DE STRUCTURE »

Collège communal

Daniel de Laveleye - Bourgmestre
Responsable du Centre Sportif Communal

Rue de Ciney 45/1 - 5350 Ohey - Gsm : 0496-123 137
daniel.delaveleye@publilink.be

Etat civil - Police - Mobilité et sécurité -
Mouvements patriotiques - Mouvements
associatifs - Sports - Loisirs et culture -
Jeunesse - Patrimoine - Economie - Emploi
et PME - Infrastructures - Logement Travaux -
Travaux subsidiés - Cours d'eau - Agriculture
Cimetières - Eclairage public - Egouttage -
Electricité - Belgacom - INASEP

Didier Hellin - 1^{er} Echevin

Rue de Reppe 133b - 5350 Ohey - Tél. 083-69 81 62
Gsm : 0476-254 327 - didier.hellin@skynet.be

Aménagement du Territoire - Urbanisme
- Environnement Cadre de vie - Finances
- Energie - Cultes - Plan Communal de Déve-
loppement de la Nature - Plan Communal
de Développement Rural - Bois - Information
- Tourisme Déchets

Alexandre Depaye - 2^e Echevin

Rue de Huy, 21 - 5351 Haillot - Tél : 0474/980148
alexandre.depaye@swing.be

Enseignement

Noémie Pierson - 3^e Echevine

noemiepierson@hotmail.com - Tél. : 0476/62.44.66

Personnel - aînés - famille - enfance et
petite enfance - ONE - politique sociale -
logement - ALE - titres-services

Dany Dubois - Président du C.P.A.S.

La Bouchaille 224 A1 - 5350 Evelette
Tél. 085-61 20 70 - dany.dubois@publilink.be



Administration communale

Secrétariat communal

Tél. : 085-61 12 31 - Fax : 085-61 31 28

Secrétaire : Michel Mathieu

Bureaux ouverts au public

Lun. à vend. : 8 - 12h / Merc. : 13 - 16h

Sam. : 9 - 12h / Urbanisme : idem sauf le
samedi - uniquement sur rdv avec l'Echevin
le samedi matin

Services

Etat Civil : 085-82 44 55

Population : 085-82 44 54

Comptabilité : 085-82 44 59

Secrétariat du Bourgmestre : 085-82 44 65

Cartes d'identité : 085-82 44 53

Urbanisme Environnement : 085-82 44 57
085-82 44 56

A.L.E.

Tél. : 085-82 44 60

Permanences

Lundi : 8.15 - 12h

Jeudi : 14.30 - 16h

Vendredi : 12.30 - 16h

Nature et Forêts

Agent des forêts : Olivier Gonne

Rue Bois d'Ohey 305b - 5350 Ohey

Tél. : 085-61 10 35 - Gsm : 0477-781 552

C.P.A.S.

Rue du Tilleul 95 - 5350 Ohey

Tél. : 085-61 19 91 - Fax : 085-84 69 87

Président : Dany Dubois 085-61 20 70

Permanences sociales

Mardi : 13 - 16h, vendredi : 9 - 12h

Alloc. de chauffage : Jeudi : 13 - 15h

Enseignement communal

OHEY I

Haillot : 085-61 17 00

Evelette : 085-61 11 53

Perwez : 085-61 14 61

OHEY II

Ohey maternelle : 085-61 29 38

Ohey primaire : 085-61 12 89



La Commune d'Ohey se dote enfin d'un schéma de structure! Maîtrise de notre développement, vision d'avenir, qualité de vie, préservation de la ruralité, développement durable en sont les maîtres mots!

Cela faisait plus de dix ans que la Commune avait décidé d'établir un schéma de structure communal, depuis les années 90... Mais le projet n'avait pas pu connaître d'avancées suffisantes. Le Collège communal, nouvelle équipe mise en place au lendemain des élections de 2006, a relancé en 2007 le projet mais il fallait obtenir l'accord du Ministre pour le faire. Ce fut le cas qu'en 2008 mais avec un timing serré! Le Collège est parvenu à le mener à bien rapidement, avec des experts en la matière et en concertation étroite avec la population au travers de nombreuses réunions publiques axées sur les thématiques de notre futur développement rural et sur les villages. Son adoption comme projet par le Conseil communal début juin, projet adopté à l'unanimité moins une abstention témoigne de la qualité du travail! Pour avoir porté ce projet fortement et intensivement, nous ne pouvons que nous en féliciter! Cela démontre que le Collège travaille et avance bien!

Mais finalement, qu'est-ce qu'un Schéma de structure communal? C'est un document d'orientation stratégique pour l'aménagement du territoire d'une commune. C'est la traduction d'une stratégie de développement sur notre territoire dans le domaine de l'aménagement du territoire. Un document d'orientation, cela signifie qu'il n'a pas une force réglementaire et dès lors il ne peut modifier d'autres actes réglementaires comme le plan de secteur qui fixe les affectations légales du territoire: zones à bâtir, zones agricoles, zones forestières, zones économiques. Le Schéma de structure ne peut pas interdire de construire dans les zones à bâtir, il ne va donc pas non plus créer des zones supplémentaires d'urbanisation. Par contre, il peut mieux encadrer et conditionner les constructions ainsi que l'aménagement de notre territoire. Le schéma de structure va en réalité définir une stratégie d'encadrement des acteurs s'installant et se développant sur le territoire communal, et ce au niveau de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'architecture et de l'environnement. Le schéma de structure fixe un cadre à la fois global et détaillé dans ce domaine.

Pourquoi établir un schéma de structure pour notre commune? Tout simplement parce que la Commune d'Ohey connaît une attractivité importante au regard de la qualité de son cadre de vie, de la qualité de ses services et infrastructures et de sa bonne situation géographique. Ce développement comporte des avantages indéniables (maintien des écoles communales, meilleur financement de la commune, densification de l'habitat, développement des services et commerces, moyens nouveaux pour mener des politiques essentielles). Et contrairement à ce que certains veulent faire croire, il ne s'agit pas de doubler la population en vingt ans... La Commune a compté par le passé plus de 5.000 habitants, c'était à l'âge d'or de l'exploitation de la terre plastique, cette population est retombée ensuite pour connaître une nouvelle croissance ces vingt dernières années. Et c'est grâce à cette évolution positive que les écoles ont pu être conservées, développées que nous pouvons disposer, développer de services de qualité, des infrastructures sportives, économiques et sociales qui font l'attractivité de notre commune, que nous voulons défendre une politique régionale de transports en commun plus à l'écoute qu'aujourd'hui du monde rural, de manière à offrir des déplacements plus durables à notre population, que nous voulons défendre pour notre commune le droit de s'épanouir, n'en déplaisent à ceux qui souhaitent voir régresser la commune.... Tout en encadrant ce développement de manière harmonieuse et respectueuse de notre ruralité de qualité.

Maîtrise de notre développement, vision d'avenir, qualité de vie, préservation de la ruralité, développement durable sont les maîtres mots de notre schéma de structure!

Ce développement peut évidemment comporter des risques s'il devait être insuffisamment encadré. Nous en sommes pleinement conscients et c'est la raison pour laquelle depuis 2007, nous menons une politique très active et reconnue de développement durable. Car nous voulons garder la qualité de notre cadre de vie, préserver la ruralité de notre village, sa gaieté de vivre, ses équilibres. Car nous sommes convaincus que la ruralité peut être plus durable que la ville!

Le schéma de structure communal a cet objectif à la fois d'encadrer notre développement territorial, de poser des garde-fous, de fixer des lignes directrices pour l'aménagement de notre territoire pour préserver notre ruralité, nos paysages, la qualité de notre patrimoine bâti, de notre patrimoine naturel. Il définit également une véritable stratégie rurale et une série de mesures concrètes fortement inscrites dans le développement durable de notre commune comme la préservation et le redéploiement de la nature et de la biodiversité sur l'ensemble de notre territoire, le développement d'une stratégie active de mobilité durable, une approche énergétique volontariste. La commune est en effet inscrite dans un agenda 21 local.

A Ohey, par ailleurs, le schéma de structure a été préparé simultanément au programme communal de développement rural de la commune, dont il est indissociable. Et c'est toute la qualité de l'opération menée à Ohey celle d'être inscrite dans cette double approche. Il est donc mensonger de dire que le projet serait un peu flou, manquerait d'outils pour préserver notre ruralité, s'est fait en l'absence de démocratie participative (plus de 80 réunions participatives et visites des villages réalisées en deux ans pour déterminer le projet de développement rural que traduit le schéma de structure). **Ce projet de schéma de structure traduit fidèlement le projet de développement rural défini avec la population, approuvé par la Commission locale de développement rural et le Conseil communal à l'unanimité!**

Car au-delà de cette préservation de la qualité de notre vie rurale, nous voulons faire de notre commune l'une des plus belles communes du Condroz namurois. Pour le bien-être de l'ensemble de la population oheytoise!

Didier HELLIN
1er Echevin

Daniel DE LAVELEYE
Bourgmestre



SCHEMA DE STRUCTURE

REPOSES AUX REMARQUES, OBSERVATIONS ET QUESTIONS FORMULEES DANS LE CADRE DE CE SCHEMA DE STRUCTURE

Vous trouverez ci-après les réponses apportées à différentes remarques, observations et questions formulées dans le cadre de l'enquête publique.

Qu'est ce exactement que le schéma de structure communal (SSC) ? C'est un document stratégique de développement territorial

Le CWATUPE (art. 16 à 18) définit le schéma de structure communal comme un « document d'orientation, d'évaluation, de gestion et de programmation du développement de l'ensemble du territoire communal ».

L'objet du schéma de structure communal est de définir une politique d'aménagement du territoire dans le cadre d'un projet de développement communal. Ce projet doit respecter les dispositions du plan de secteur et tenir compte des moyens communaux. Le projet de Plan Communal de développement rural (PCDR) adopté à l'unanimité par le Conseil communal en mai dernier est pour Ohey ce projet de développement communal. Le Schéma de structure adopté en juin respecte intégralement ce projet de PCDR.

Le schéma de structure est un document officiel qui doit permettre aux autorités communales d'orienter et de programmer l'aménagement futur de l'entité.

Quel est le contenu d'un schéma de structure ?

Le schéma de structure communal comporte plusieurs parties :

- > un inventaire de la situation existante, qui se présente sous forme de cartes et de rapports d'analyse, et permet d'évaluer les potentialités ainsi que les déficiences et contraintes rencontrées sur le territoire communal. Cette compilation de données est reprise dans le rapport **d'analyse de la situation existante de fait et de droit**.
- > des options (littérales et cartographiques) et des recommandations qui doivent concerner l'affectation du sol (en affinant le plan de secteur), la programmation de la mise en oeuvre de certaines zones et/ou mesures d'aménagement, la localisation des principaux équipements et infrastructures et la gestion des déplacements locaux. Cette partie du schéma de structure précise également le cadre dans lequel viendront s'inscrire les opérations d'initiative communale (rénovation ou revitalisation urbaines, remembrement rural, construction de logements sociaux, aménagements d'espaces publics, ...).

Cette partie se compose du **schéma des orientations territoriales** qui précise de façon détaillée les affectations du plan de secteur ainsi qu'un schéma des déplacements et leur représentation cartographique.

Les mesures d'aménagement précisent les types de mesures urbanistiques ou d'équipement nécessaires à la mise en place des options définies par la Commune.

- > Un rapport d'incidences environnementales qui permet d'évaluer l'impact des mesures du schéma de structure sur le territoire communal. Cette partie est la traduction des directives européennes en matière de protection de l'environnement dans le droit wallon.

Quels sont les principaux éléments du Schéma de Structure communal

L'analyse de la situation existante montre que la commune d'Ohey possède de nombreux atouts à développer et conforter.

La commune se veut exemplaire en matière de développement durable et souhaite gérer son développement dans cette perspective. La réalisation d'un schéma de structure est donc un outil essentiel de la politique communale, qui doit permettre de fixer les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire.

Ohey, une commune rurale et agricole attractive

La première caractéristique d'Ohey tient dans son caractère rural et agricole. Occupée à 79% de terres agricoles, principalement des prairies et cultures, on peut dire de la commune qu'elle est comme une seule grande zone agricole où d'autres occupations sont venues s'intégrer. Les zones urbanisées représentent 5,6% de la superficie de la commune (soit 316 ha).

Ohey est une commune qui connaît un dynamisme démographique. Sa population est plus jeune que dans les autres entités (arrondissement, province, région) et sa croissance



(+11,4% entre 2000 et 2010) dépasse depuis 10 ans celle de la population de la Wallonie (+4.1% entre 2000 et 2010). Pour mémoire, la commune compte 4 525 habitants et sa densité, 79 hab/km², est la plus faible de l'arrondissement de Namur.

Ohey, un paysage varié

Une autre caractéristique de la commune réside dans sa structure paysagère ; une diversité de paysages (cultures, prairies, plans d'eau, bois, haies, alignements d'arbres, vergers hautes-tiges...) et une diversité du relief grâce à une alternance des tiges et chavées typiques du paysage condruzien.

Par endroits, des prairies humides longent les ruisseaux ou entourent une source. La flore qui constitue ces prairies, de même que celle qui borde les plans d'eau participe pour une part importante au réseau écologique.

Ohey se situe à la jonction de 2 entités géologiques : l'Ardenne Condruzienne, au Nord d'un axe Ohey-Haillet-Perwez (plateau plus ou moins régulier s'abaissant doucement vers le Nord où affleurent les roches schisto-gréseuses) et le Condroz au Sud (alternance de crêtes – les tiges, composées de roches gréseuses et de dépressions – les chavées composées de roches calcaires).

Une biodiversité de qualité à développer

La diversité des biotopes ainsi que les caractéristiques géographiques, climatiques, pédologiques et socio-économiques propres à Ohey engendrent une biodiversité très intéressante. La commune mène une politique de plantations d'arbres et de haies pour maintenir la biodiversité et la développer, en concertation avec les agriculteurs.

Ohey, un patrimoine bâti bien réparti sur tout le territoire communal

La morphologie « originelle » générale des villages condruziens est de type allongée (Jallet). Les villages sont souvent orientés Sud Ouest-Nord Est (Perwez, Libois).

L'implantation de l'habitat traditionnel est généralement liée aux contraintes physiques (climat, relief, ensoleillement...). Elle peut être soit parallèle ou perpendiculaire à la voirie, soit perpendiculaire aux limites cadastrales. Sur les tiges, en raison d'un manque de place, les bâtiments sont mitoyens de part et d'autre de la voirie principale. La pierre est le matériau de parement de prédilection. Le calcaire carbonifère ainsi que le grès sont utilisés de manière uniforme ou mixte. En raison d'une grande diversité du sous-sol, il existe de grandes variations chromatiques.

Le schéma de structure a-t-il été élaboré dans le cadre d'une démarche de participation active de la population pour la définition de ses priorités, orientations et actions ?

Oui, et même dans une démarche très participative ! Et sans doute bien davantage qu'à Walhain, Namur, Ciney par exemple ! Pourquoi ? Parce que nous avons voulu définir notre schéma de structure communal dans le cadre d'un projet de programme communal de développement rural (PCDR), autre outil destiné à définir le développement rural d'une commune. A Ohey, PCDR et Schéma de structure communal sont indissociables, étroitement liés. Cette démarche est logique dès lors que le schéma de structure doit s'appuyer sur une stratégie de développement et que le PCDR est justement l'outil d'une telle stratégie.





Nous avons tenu durant plus de deux ans près d'une centaine de réunions publiques avec une très belle participation de la population (soit bien plus que les dix réunions de la Commune de Walhain) : des réunions axées sur les thématiques de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'environnement, du développement économique, du tourisme, de la mobilité, des besoins sociaux de la commune, des besoins en terme d'éducation, de chômage et d'emploi, des besoins des aînés. Nous avons eu des rencontres villageoises dans tous les villages de l'entité, pour examiner la situation de chaque village, hameau, quartier.

Ces très nombreuses réunions participatives ont été l'occasion de débats importants souvent intéressants et ont conduit à définir de manière concertée des priorités, des orientations et des actions et projets pour assurer un développement rural harmonieux de notre commune. Tout cela avant même l'élaboration des priorités du schéma de structure car le Collège voulait les définir en fonction de cette participation de la population. Ce sont toutes ces propositions et orientations ensuite adoptées par l'ensemble des membres de la Commission locale de développement rural qui sont à la base même de notre PCDR et de notre schéma de structure et de ses priorités. Le schéma de structure s'inscrit fidèlement dans cette stratégie! Il est donc erroné et mensonger de dire qu'il y a eu un manque de démocratie participative mais cette critique vient de ceux qui n'ont pas participé très activement à toutes ces réunions de participation du public. Et la réunion du 23 juin dernier a été fortement apprécié par ceux qui y ont participé.

En réalité, à comparer avec la démarche de Walhain, nous avons été beaucoup plus loin en termes de participation et de concertation!

La ruralité de notre village est-elle bien préservée ?

La ruralité de notre commune est au cœur de la démarche. C'est l'axe central. Dans un contexte difficile, le Collège communal a voulu doter la commune d'un maximum d'atouts pour pouvoir assurer un avenir à sa population et à sa ruralité! Car préserver la ruralité de la commune d'Ohey passe à la fois par une bonne connaissance de son territoire, de son développement et des difficultés de la commune et de sa population, de ses potentialités et par la définition d'une stratégie de développement qui rencontre les défis de notre commune.

C'est tout le sens du Programme Communal de Développement rural (PCDR) et du Schéma de structure communal (SSC) développés par le Collège communal avec la population et de nombreux acteurs de la commune! Chaque action du schéma de structure a une dimension visant à préserver et favoriser notre ruralité. Face à ceux qui opposent la ville aux campagnes, qui veulent remettre en cause les populations habitant ou voulant habiter à la campagne, nous voulons prouver que la ruralité de notre commune est conciliable avec un développement durable qui répond aux vrais défis de la population parmi lesquels le besoin d'emplois locaux, le besoin d'une meilleure mobilité, les besoins sociaux de nos aînés, le respect de notre agriculture, le soutien au dynamisme associatif, la promotion de notre territoire et de sa richesse humaine, naturelle dans un projet touristique porteur d'avenir.

Notre objectif est clair : faire d'Ohey l'une des plus belles communes rurales du Condroz namurois!



Les enjeux énergétiques sont-ils pris en compte dans le schéma de structure ?

Bien sûr! Ces enjeux énergétiques sont bien présents et pris en charge dans notre schéma de structure! Les différentes actions proposées en témoignent : établir un plan communal de mobilité, développer un réseau de voies lentes pour favoriser les déplacements autres que la voiture sur notre territoire, défendre auprès des TEC le développement d'une offre de transports en commun plus adaptée aux besoins de la population oheytoise, de sa jeunesse et de ses aînés, développer une approche « basse énergie » pour tous les bâtiments, infrastructures et équipements de la commune et favoriser une approche énergétique auprès de la population (la commune d'Ohey est reconnue en Région wallonne pour son action dans ce domaine et met en œuvre déjà actuellement une politique très active dans ce domaine), favoriser les énergies renouvelables dans le respect de son territoire. Mais il faut éviter d'avoir une approche négative avec la population, à coup de normes et d'impositions ou d'obligations et tenir compte des moyens financiers limités d'une partie significative de la population! Tout le monde ne peut pas s'offrir aujourd'hui une maison passive ni des panneaux photovoltaïques! Il faut donc plutôt soutenir la population.

Qu'en est-il des défis sociaux de la commune ?

Ceux qui soutiennent que les défis sociaux n'ont pas été pris en compte se trompent doublement.

D'abord parce que ce n'est pas le schéma de structure qui est un document d'orientation en matière d'aménagement du territoire qui va pouvoir définir une stratégie. Soyons sérieux, ce n'est pas l'urbanisme qui va régler les problèmes sociaux. Malgré cela, le schéma de structure d'Ohey aborde ces questions au travers des actions suivantes : la création d'éco-quartiers comportant des logements accessibles aux revenus plus modestes, la création d'une micro-zone artisanale visant à créer de l'emploi durable au niveau local et donc à répondre aux problèmes de chômage de la population oheytoise, la prise en compte de la sécurité et de la mobilité, la qualité du cadre de vie.

Ensuite parce que les problèmes sociaux sont évidemment abordés et rencontrés dans le projet de programme communal de développement rural sur lequel repose le Schéma de structure communal.

La qualité de nos paysages est-elle prise en compte ?

C'est l'une des priorités de ce schéma de structure communal. Alors que le plan de secteur ne prévoyait que quatre zones de préservation des paysages, le schéma de structure en prévoit 12 zones qui couvrent environ 51% de la superficie communale. La qualité des paysages est en effet une des forces de notre territoire et de son cadre de vie. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le développement de projets éoliens est non pas comme certains l'affirment définitivement condamné mais bien soumis à un très fort encadrement communal par le schéma de structure. Logique et indispensable pour préserver la ruralité et la qualité de notre village!

L'approche paysagère est également fortement présente dans les conditions fixées aux futures constructions dans les villages, en particulier aux entrées de villages et dans les villages et hameaux comme Jallet, Goesnes, Eve, Libois, Libois, Evelette, Reppe qui font l'objet de protections toutes particulières.

Comment sont définies les zones à bâtir sur le territoire ?

Ces zones à bâtir sont définies par le Plan de secteur d'Ohey adopté en 1986 et de compétence régionale. Le Schéma de structure communal préparé par la Commune ne peut revoir ces zones à bâtir. Seule la Région peut adopter une modification globale de ce plan de secteur et supprimer ou créer des zones à bâtir. Et l'actuel Gouvernement wallon n'a pas décidé de revoir ces zones à bâtir...

Par ailleurs, ces zones à bâtir sont un patrimoine majoritairement privé, appartenant à une multitude de propriétaires que la commune ne peut pas déposséder.

Le Schéma de structure communal ne peut donc supprimer ou créer de nouvelles zones, il ne peut pas davantage dire que certains terrains à bâtir devront attendre 10 ou 20 ans pour pouvoir faire l'objet d'un permis...Il peut par contre conditionner fortement la mise en œuvre de ces zones à bâtir pour rencontrer par exemple les problèmes d'inondations, de paysages, de préservation du bâti et de la ruralité, pour préserver la qualité des villages, pour renforcer les cœurs de village. C'est ce que fait le schéma de structure communal d'Ohey avec beaucoup d'ambition



Peut-on dans le schéma de structure interdire de bâtir sur des zones a bâtir ?

Non bien entendu, puisque ce droit est reconnu par le plan de secteur, qui a une valeur réglementaire et donc prévaut sur tout schéma de structure.

Peut-on prioriser les zones a bâtir dans le schéma de structure ?

La réponse est malheureusement non ! Malgré ce que certains veulent faire croire, une telle priorisation n'est pas possible sauf dans ce que l'on appelle les ZAC (Zone d'aménagement concerté) mais celle d'Ohey a déjà été mise en œuvre (c'est le quartier d'En Rendarche). En dehors, si un propriétaire décide de construire sur un terrain à bâtir alors que celui-ci est prévu dans une zone non prioritaire dans le schéma de structure, la commune ne pourra pas refuser le permis....

Ne promettons donc pas à la population des mesures qui ne pourront pas être mises en œuvre.

Peut-on définir dans le schéma de structure certains hameaux ou villages comme non prioritaires pour bâtir à l'avenir ?

Malheureusement non. La raison est la même que pour les questions précédentes. Par contre, nous pouvons encadrer fortement tout projet de construction dans ces villages. C'est ce que nous faisons en particulier à Eve, Libois, Goesnes, Jallet, Evelette, mais aussi dans des parties de villages en raison de la qualité. Pour les préserver !

Contrairement à ce que certains veulent faire croire insidieusement de manière mensongère, il n'y a pas qu'un seul hameau protégé sur le territoire d'Ohey... **Les villages et hameaux de Goesnes, Jallet, Libois, Eve, Sart-donneux, Baya, Reppe, Tahier, Filée bénéficient d'une préservation accrue de leurs spécificités.**

Les risques d'inondations conduisent à conditionner la construction sur de nombreux terrains à Ohey (près de la rue Bois d'Ohey et au hameau de Reppe, à Haillot près de l'église, à Evelette près de la rivière, à Perwez, à Goesnes, à Libois. Les villages et hameaux de Goesnes, Jallet, Eve, Libois, Reppe sont repris en zones d'intérêt paysager et patrimonial de manière à pouvoir en préserver les spécificités. Perwez, Evelette et Haillot font l'objet d'une attention toute particulière tandis qu'Ohey jouit d'une stratégie à la mesure de ses réalités.

Les villages et hameaux sont donc particulièrement protégés dans ce contexte !

Avec le schéma de structure communal, la population va-t-elle doubler en vingt ans ?

Bien entendu que non ! Faire croire cela, c'est vouloir détourner la population des vrais enjeux en créant des peurs inutiles. Ce n'est pas le schéma de structure qui va doubler la population d'Ohey ! Il n'a pas cet objectif mais bien celui de préserver la qualité de notre cadre de vie, notre ruralité et d'accompagner fortement le développement de notre commune pour y parvenir ! C'est le plan de secteur qui prévoit les zones à bâtir et il convient de rappeler que les zones urbanisables ne couvrent pas plus de 8% du territoire communal ! Même si toutes devaient être mises en œuvre, nous n'atteindrons pas





aux conditions actuelles le doublement de la population ! Seule en outre une révision du plan de secteur peut modifier les zones à bâtir et le Ministre actuel de l'Aménagement du territoire n'a pas entamé une telle révision.

Fallait-il davantage densifier les logements dans les cœurs de village et réduire cette densité dans les zones plus rurales ?

Le schéma de structure prévoit des densités plus grandes de logement dans les zones centrales des principaux villages que sont Ohey, Haillot, Evelette et Perwez avec une norme de 15 à 25 logements par hectare. Fallait-il aller plus loin et prévoir plus de 25 logements à l'hectare comme le suggèrent certains ? Nous ne pensons pas car cela signifierait alors transformer nos cœurs de village en véritables petites villes. Ce n'est pas souhaitable si nous souhaitons préserver la ruralité de nos villages.

Faut-il par contre réduire la densité à moins de 5 logements par hectare en dehors de ces cœurs de village ? Nous ne le pensons pas non plus car cela signifierait que les parcelles à bâtir devraient avoir minimum 20 ares.... La population à revenu plus modeste ne pourrait plus s'installer à Ohey car le moindre achat de terrain coûterait au moins 150.000€ au prix actuel du terrain à bâtir ! Intenable ! Un maximum de 10 logements à l'hectare, c'est mieux car cela permet des terrains plus accessibles tout en préservant la ruralité et en permettant également des terrains plus grands ou plus petits. De quoi préserver la mixité sociale de notre village !

Faut-il dissuader d'habiter dans nos villages au profit de la ville ?

Faut-il en raison des questions énergétiques dissuader les gens à s'installer à Ohey ou même les pousser à quitter Ohey pour habiter en ville ? Veut-on un nouvel exode rural qui videra nos villages et nos campagnes ? Qui fragilisera nos écoles et nos services ? Qui désertifiera nos campagnes ? Est-ce justifié ? Nous ne le pensons pas. Nous croyons à l'avenir de notre commune, à son développement, à sa capacité à s'inscrire dans un développement durable capable de relever le défi énergétique, le défi climatique et environnemental ! La ville est un milieu artificiel, contre nature. Nos villages et nos campagnes peuvent permettre la coexistence de l'homme et de la nature, recréer de la richesse sociale.

C'est cela que traduit notre schéma de structure.

Les projets éoliens sont-ils écartés dans le schéma de structure ?

Certainement pas. Néanmoins, en raison de la qualité de nos villages et de nos paysages, tout projet de développement éolien industriel non respectueux de notre ruralité, comme le fut celui déposé en 2007 par Windvision, est écarté. Le Schéma de structure prévoit simplement d'interdire les éoliennes dans les zones de protection paysagère mais pas en dehors. Cependant tout développement éolien devra se faire dans le respect de notre territoire et de ses qualités et qu'une étude paysagère préalable devra être réalisée. Il s'agit ni plus ni moins que d'avoir un développement éolien maîtrisé par la Commune ! Avec participation des citoyens et de la Commune.

Que prévoit le schéma de structure pour les zones d'intérêt paysager, culturel, historique ou esthétique ?

Ces zones sont fortement protégées au travers de nombreuses conditions imposées à l'aménagement de ces zones. Par ailleurs, des règlements communaux d'urbanisme sont prévus pour ces zones comme pour les zones d'intérêt patrimonial (Goesnes, Eve, Libois, etc).

Quid de la création de nouvelles voiries ?

Le schéma de structure encadre très étroitement toute création de nouvelle voirie et comporte même une mesure générale visant à éviter la création de nouvelles voiries sur le territoire oheytois, à l'exception de zones déterminées faisant l'objet de projets particuliers comme la zone artisanale ou le développement de l'éco-quartier et du projet touristique.

Quelles sont les mesures de convivialité prévues dans le schéma de structure ?

Ces mesures sont très nombreuses et visent la création d'espaces verts et de rencontre au cœur des villages pour favoriser les contacts entre les habitants, la sécurisation des voiries et leur embellissement, les aménagements conviviaux des cœurs et places de village, l'aménagement des entrées de village de manière agréable.

Pourquoi un projet de micro-zone d'activités artisanales à Ohey ?

Différentes raisons justifient la création d'un tel espace d'activités artisanales pour Ohey : l'importance du chômage sur notre territoire, qui touche plus de 13% des personnes, la nécessité de répondre à ce chômage par la création d'emplois locaux, le soutien au dynamisme économique local avec la présence de nombreux indépendants actifs dans la région et cherchant un espace où développer leur activité, l'attractivité du centre d'Ohey au niveau commercial et économique qui permet de développer des services intéressants pour la population, réduisant d'autant les besoins de déplacement pour différents besoins : alimentation, sports, besoins quotidiens. Le besoin a été aussi confirmé par la nécessité d'éviter un développement trop important d'activités au sein des zones d'habitat à caractère rural : le développement de micro-emplacements est techniquement et juridiquement impossible et risque de poser des difficultés accrues de voisinage.

La création d'une zone d'activités artisanales figure dans les priorités depuis plus de dix ans et a été approuvée à l'unanimité par la Commission locale de Développement rural et par le Conseil communal sans vote négatif. C'est le mérite de ce Collège d'avoir dépassé le cadre d'une idée, d'avoir analysé les besoins et d'avoir proposé une réponse au travers de plusieurs zones de localisation. Ce projet a fait l'objet d'une étude minutieuse de localisation avec l'aide du Bureau Economique de la Province de Namur, qui a confirmé la qualité de ce projet et sa localisation idéale. Il a été soumis comme projet dans le cadre du Plan Marshall 2. vert et a reçu une très bonne évaluation, comme nous le confirme le BEP.

Cette évaluation très positive est justement liée à la proposition de localisation au centre d'Ohey, les autres localisations ayant été rejetées. Elle est liée aussi à la présence de l'axe Andenne-Ciney considéré comme optimal et à la présence d'une offre de transports en commun intéressante à cet endroit. Elle est aussi liée à la volonté de développement local de la Commune.

Il s'agit enfin d'une micro-zone d'activités artisanales et non d'une zone industrielle ! Elle vise à accueillir des très petites et petites activités dans une zone qui sera conçue avec une approche environnementale très poussée, en ce compris l'intégration paysagère. Le seul accès se fera via la Chaussée de Ciney et non par des rues adjacentes comme la rue du Berger. Ceci est exclu. Les environs seront très bien préservés via la création d'une zone de par cet d'espaces naturels tout autour de cette zone et en son

sein. Une véritable ceinture verte et naturelle faite de vergers, d'espaces de détente et de nature, de mares, et le chemin prolongeant la ruelle Thirionnet sera préservé comme sentier de déplacement doux.

Le projet a été présenté en priorité aux habitants concernés lors d'une réunion tenue en juin et engagement a été pris de mener une concertation très étroite avec eux tout au long du processus.

Comment sera développé le projet de développement autour de l'arbre ?

Aujourd'hui, ce projet a été développé sous la forme d'un concept accompagné d'une esquisse urbanistique et architecturale pour déposer le dossier auprès des différentes autorités régionales et européennes et les sponsors potentiels. Mais nous en sommes au tout début d'un projet important qui prendra plusieurs années pour voir le jour.

Il est cependant évident que ce projet se fera dans une totale concertation avec la population concernée par l'implantation. Une première réunion d'information sera organisée dès que l'étude de pré-faisabilité aura été finalisée avec l'aide du Bureau économique de la Province (le BEP) et la volonté est clairement de parvenir à une intégration optimale de ce projet dans son environnement humain et naturel, de manière à éviter tout désagrément pour les riverains. Nous serons particulièrement à l'écoute dans ce contexte. C'est en effet un projet axé sur le développement durable et sur la valorisation d'une thématique particulièrement importante dans le cadre de la promotion de la ruralité. Un projet créateur d'avenir.



Schéma des orientations : OHEY

Le Village d'Ohey constitue le principal village du Grand Ohey en termes d'habitants.



Ohey est situé sur un axe routier important : l'axe Andenne-Ciney et jouit d'une bonne desserte en transports en commun.

Ohey centralise un certain nombre d'infrastructures publiques (services communaux, écoles, centre sportif et infrastructures sportives), semi-publiques et connaît un développement économique non négligeable, en particulier dans le domaine commercial mais également dans le domaine des services.

Ohey dispose encore d'un potentiel important de terrains situés en zone à bâtir mais non encore construits (29ha) et de zones urbanisables nécessitant une requalification.

Au regard de la situation existante et des potentialités du territoire oheyois, la zone urbanisable d'Ohey a été subdivisée en différentes zones :

- > La zone de cœur de village à vocation mixte caractérisée par une mixité des fonctions résidentielle, économique, service public qui continuera à être favorisée et par une bonne desserte par les transports en commun. La densité des logements pourra y être plus importante, les fonctions économiques y sont admises à certaines conditions notamment de superficie et seront même soutenues tout en veillant à leur bonne intégration et un souci d'esthétique.

- > La zone périphérique au cœur de village d'Ohey à vocation mixte qui se caractérise par une mixité des fonctions économique et résidentielle. Les activités économiques, artisanales, commerciales et de services sont fortement encouragées dans cette zone tout en ayant une attention particulière au projet architectural pour veiller à une intégration optimale des bâtiments et activités de manière à renforcer la qualité du cadre de vie du village et à préserver la ruralité.
- > La zone d'habitat résidentiel à caractère rural principalement réservée à la fonction résidentielle et caractérisée par un espace plus important des habitations.

Les mesures proposées dans le schéma de structure visent à renforcer l'encadrement du développement du village d'Ohey de manière à favoriser un aménagement du territoire structuré assurant une bonne mixité des fonctions et une intégration adaptée des différentes activités en fonction de leur localisation sur le territoire. Elles visent à favoriser particulièrement un développement économique durable dans ce centre important de notre commune pour répondre au mieux aux besoins de la population et apporter une réponse accrue aux problématiques de chômage et de logement.

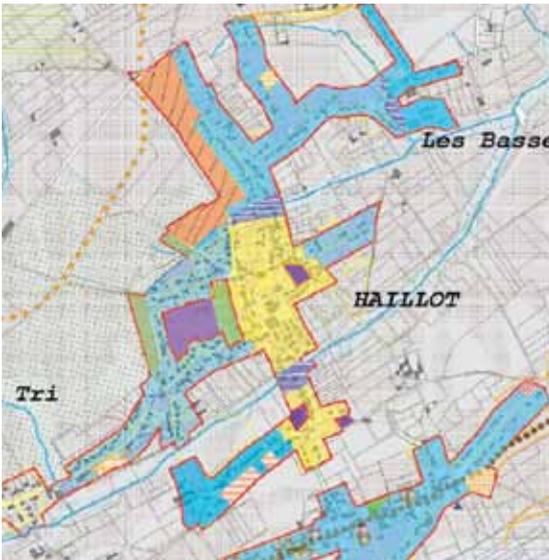
Parmi ces mesures figurent notamment la requalification d'un espace « économique » existant, la réaffectation des zones d'extraction en zone verte et la création d'une micro-zone d'activités artisanales au centre du village, micro-zone inscrite dans une logique de développement durable qui se voudra exemplaire. Cette micro-zone sera développée dans une démarche de type « éco-zone » avec une attention particulière à l'intégration paysagère optimale des bâtiments, l'inscription de cette zone dans une approche favorable à la nature, à la biodiversité et à son insertion dans un espace naturel de qualité visant à préserver le voisinage et la ruralité de notre village.

Enfin, une attention particulière est accordée aux zones soumises à un aléa d'inondation et aux entrées de village.



Schéma des orientations pour HAILLOT

Le Village d'Haillot connaît une population importante et en croissance tandis qu'il existe un potentiel à bâtir non négligeable sur cette entité, dont la Commune est largement propriétaire. La zone périphérique d'Haillot permet d'accueillir des équipements communautaires, des activités artisanales ou de loisirs et se caractérise par :



- > de grandes parcelles non bâties qui sont la propriété de la commune d'Ohey
- > une desserte par les transports en commun

Il s'agit des parcelles localisées au Nord de la zone de coeur de village à vocation mixte d'Haillot et à proximité immédiate du bois d'Haillot ;

- > 1/3 de ces parcelles sont en zone d'habitat à caractère rural du plan de secteur (+/- 0,8 ha)
- > 2/3 des parcelles sont en zone agricole au plan de secteur (+/- 1,2 ha)

De manière à répondre aux besoins de la population grandissante, diverses réflexions ont été menées en terme de projets et de compétences à développer. Plutôt que de vendre ces terrains à bâtir au plus offrant des promoteurs immobiliers, la Commune a décidé de mettre en œuvre sur ces espaces une stratégie d'aménagement innovante et créatrice de développement durable au travers de la création d'un éco-quartier, d'un espace didactique dédié à l'arbre et d'espaces naturels.

Le Centre de l'Arbre : un projet d'avenir

La commune d'Ohey a élaboré un projet de création d'un « Centre de l'Arbre » à proximité immédiate du bois d'Haillot. Ce projet a été sélectionné par le Commissariat Général au Tourisme et soutenu par le Bureau économique de la Province de Namur ainsi que la Commission européenne. Il devrait voir le jour dans quelques années.

Ce projet est conçu à la fois comme un centre d'interprétation de l'arbre, un centre didactique, un lieu de sensibilisation et un espace polyvalent offrant des espaces aux activités communales et associatives. Plusieurs axes pourront y être développés : des salles d'exposition traitant de différents thèmes : science et biologie, environnement et développement durable, histoire et cultures, construction et métiers. Tous ces sujets ayant pour objet central l'arbre ; une bibliothèque ; un atelier de création ; une salle polyvalente ; une vitrine des métiers du bois ; une salle de jeux en bois ; une salle de spectacle et un restaurant. S'agissant d'un projet public qui porte sur la sensibilisation, la protection et la valorisation du milieu naturel, le Centre de l'Arbre doit présenter une valeur d'exemple en matière de développement durable.

Le bois d'Haillot a vocation d'être un bois didactique avec un ensemble d'activités ludo-éducatives et de loisir (notamment un parcours d'accrobranche) pour sensibiliser les publics à l'arbre et la forêt.

Une offre d'hébergement touristique doit venir compléter le dispositif (gîtes dans les arbres).

Fonction résidentielle

Des ensembles résidentiels peuvent trouver leur place à proximité du Centre de l'Arbre. Ces programmes devront répondre aux mêmes exigences que ceux de la zone périphérique au cœur de village d'Ohey à vocation mixte.

L'éco-quartier des Essarts : un projet innovant inscrit fortement dans le développement durable

Le schéma de structure communal reprend pour Haillot le projet actuellement en cours de conception de l'éco-quartier des Essarts, un ensemble d'habitations inscrites dans l'aménagement d'un espace semi-naturel constitué de mares, d'un vergers, de chemins et de haies avec aménagement d'espaces publics adaptés. L'intégration paysagère de cet éco-quartier, la conception urbanistique et architecturale des habitations, l'approche écologique sont autant d'éléments qui feront de ce projet communal un modèle d'habitat rural!

Schéma des orientations pour PERWEZ

Le village de Perwez comprend un cœur de village, noyau historique du village. Celui-ci est repris, au niveau du schéma de structure, dans la zone de cœur de village à vocation principalement résidentielle caractérisée par :

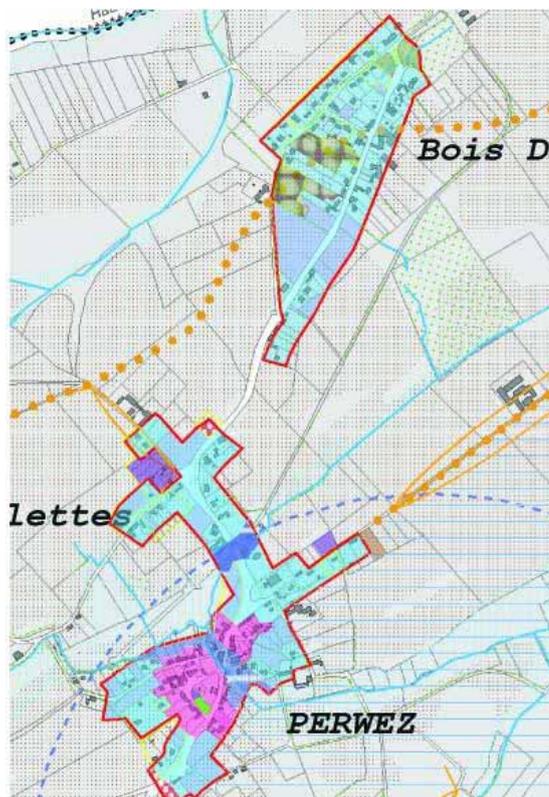
- > une large prédominance de la fonction résidentielle, les autres fonctions présentant un caractère plus résiduel mais néanmoins important pour la vie du village et qu'il faut maintenir, voire favoriser son redéploiement.
- > une desserte par les transports en commun (ligne de bus du TEC) mais dont la desserte même et la fréquence sont de qualité variable

Les programmes de logements dans ces zones doivent répondre à un certain nombre de caractéristiques au niveau du bâti (hauteur sous-corniche, accessibilité PMR, local à vélos, mitoyenneté, etc.) de densité, d'intégration paysagère et de performance environnementale.

La rénovation et la réhabilitation d'anciens bâtiments sont encouragées. Si les bâtiments constituent des témoins de l'histoire du village ou sont représentatifs d'un patrimoine social ou historique, il s'agira de veiller à en respecter l'architecture.

Les constructions se font en continuité et en prolongement du front de bâtisse, avec des coupures lorsqu'il existe des vues paysagères intéressantes ou que la parcelle est définie en zone sensible à l'urbanisation ou à urbanisation conditionnée.

Pour chaque projet de construction ou de réhabilitation, une attention toute particulière doit être portée à la relation du bâti avec le tissu existant et l'espace de la rue ; la logique d'implantation, le retrait par rapport à la rue, la densité du bâti, la colorimétrie... doivent tenir compte de la topographie du terrain et de la typologie des bâtiments voisins pour assurer une certaine homogénéité.



En cas de nouvelle urbanisation, la largeur des parcelles doit être diversifiée notamment, en alternant les largeurs à rue, et en variant les reculs des bâtiments par rapport à la rue, pour participer au dynamisme du tissu rural.

De même, la subdivision d'un bâtiment existant en plusieurs logements (maisons d'habitation, appartements) est autorisée dans la mesure où elle permet de valoriser le bien existant. Elle est



un des leviers d'une gestion durable du territoire et d'une utilisation rationnelle du sol.

Les espaces publics sont aménagés en espaces de convivialité et sécurisés (trottoirs permettant une circulation piétonne aisée et sécurisée, éclairage adapté...). Une attention particulière doit être portée à la qualité architecturale de ces espaces et à l'homogénéité du mobilier qui les compose (bancs, poubelles, éclairage, revêtement des trottoirs et voies...).

L'éclairage des espaces publics doit être fonctionnel (adapté aux différents types d'usagers) et les systèmes utilisant les énergies renouvelables ou permettant les économies d'énergie sont à privilégier.

Tous les projets doivent faire l'objet d'une réflexion sur leur intégration paysagère et respecter autant que possible le paysage. Les points de vue doivent être conservés dégagés autant que possible.

La conservation maximale de la végétation existante est souhaitée de façon générale et spécialement à l'intérieur des îlots.

La plantation d'arbres isolés et alignés et de haies d'essences locales est systématiquement prévue sauf dérogation dûment justifiée.

Une « zone tampon » végétale (haie, verger haute tiges, arbres ou arbustes...) doit être créée entre les espaces à vocation économique, communautaire et résidentielle.

Schéma des orientations : LA BOUCHAILLE - EVELETTE - LIBOIS

Evelette, troisième village du grand Ohey en nombre ne manque pas de charme et comporte des ensembles bâtis de qualité souvent bien préservés qu'il convient de préserver et de renforcer.

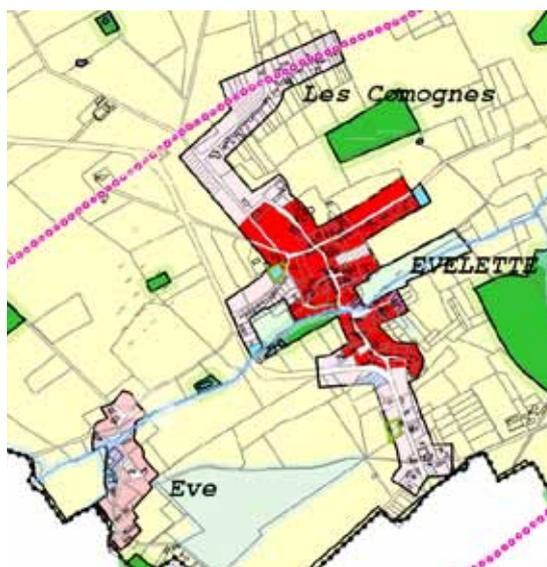
Le territoire du village, incluant Eve et Libois, comporte également un important potentiel de terrains à bâtir (28ha), pour la plupart détenus par des propriétaires privés. Pour rappel, le schéma de structure communal étant un document d'orientation, aucune nouvelle zone d'habitat n'est créée, ni aucune zone n'est supprimée par rapport à celles inscrites dans le plan de secteur actuel.

De manière à préserver le caractère rural et le charme de ce village, différentes zones et mesures ont été définies pour assurer un bon encadrement des projets de construction et de rénovation des habitations ainsi qu'un développement harmonieux du village.

La zone d'habitat à caractère rural d'Evelette a donc été subdivisée en trois zones :

- > Une zone de cœur de village à vocation principalement résidentielle située au centre d'Evelette
- > Une zone d'habitat résidentiel à caractère rural pour la périphérie d'Evelette
- > Une zone d'habitat résidentiel d'intérêt patrimonial remarquable pour le hameau d'Eve

Pour la zone de cœur de village à vocation principalement résidentielle est consacrée une large prédominance de la fonction résidentielle, les fonctions économiques y sont admises pour autant qu'elles participent à la vie du village, à l'économie et l'emploi local et que leur impact sur l'environnement et le cadre de vie soient également compatibles avec la fonction résidentielle.



Des contraintes particulières ont été prévues pour les zones à bâtir situées en entrée de village pour lesquelles les projets de construction seront soumis à une exigence particulière de bonne intégration paysagère tandis que les constructions seront fortement conditionnées en zone situées en aléa d'inondations. Le Village d'Eve fait quant à lui l'objet d'une attention plus particulière en raison de sa qualité patrimoniale et paysagère.



LIBOIS

Du côté de Libois, le schéma de structure propose la qualification de zone d'habitat résidentiel d'intérêt patrimonial remarquable. Des mesures particulières sont proposées pour veiller à une intégration optimale des futures constructions dans le respect des paysages et du patrimoine bâti.



Une attention particulière est portée sur la zone dite du « pré au ponts », situé près de la chapelle, pour laquelle un aménagement de type espace vert est confirmé. Les entrées du village sont prises en compte et conduisent à conditionner toute construction à une approche paysagère et architecturale particulière.



LA BOUCHAILLE

La Bouchaille reste bien entendu en zone d'habitat résidentiel à caractère rural. Les mesures spécifiques à cette zone sont applicables.

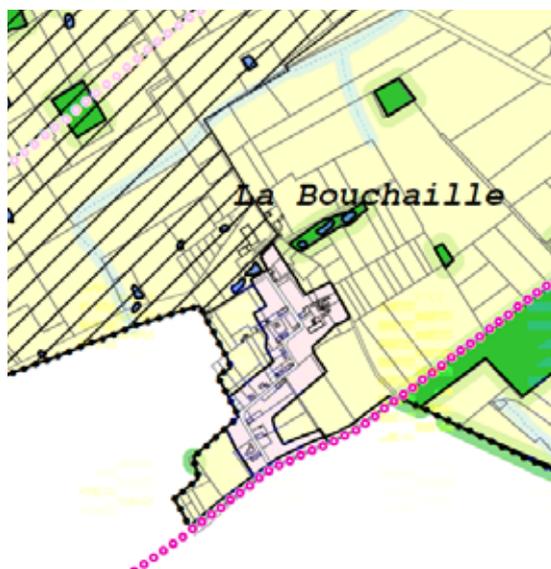




Schéma des orientations pour GOESNES

Le village de Goesnes est un ensemble patrimonial et paysager de très grande qualité et bien préservé. Cette qualité se traduit notamment par un paysage typique du Condroz, faite d'une succession de tiges et chavées. Le patrimoine bâti y est important et bien préservé.



Le Collège communal a ces dernières années souhaité préserver ce village en imposant systématiquement aux nouvelles constructions des contraintes importantes : bonne intégration dans le bâti existant, qualité architecturale, utilisation de la pierre.

Goesnes présente encore un potentiel important de terrains à bâtir, environ 26 hectares, situé très largement en plein centre du village.



Dans le cadre du schéma de structure, la volonté est clairement de préserver l'affectation en zone d'habitat résidentiel d'intérêt patrimonial remarquable où la mise en œuvre de la zone à bâtir encore disponible est fortement conditionnée :

- > L'implantation et les volumes bâtis doivent respecter le relief et les lignes de forces du paysage (lignes de vue déambulatoires, vues vers un site ou un bien immobilier classé...) et les ensembles bâtis environnants
- > Une simulation de l'intégration du projet dans l'environnement bâti et paysager est demandée
- > Les projets de construction, d'extension ou de rénovation doivent respecter la gamme chromatique des ensembles bâtis qui composent le village afin de conserver une harmonie d'ensemble. L'utilisation de la pierre est clairement demandée.

Ainsi, pour l'importante zone à bâtir situé au centre du village, l'urbanisation est vivement déconseillée sur la partie supérieure située en crête le long de la voirie principale, de telle manière à préserver la perspective paysagère exceptionnelle existant à cet endroit tandis que l'aménagement du reste de la zone à bâtir située dans le bas devra faire l'objet d'une étude paysagère préalable visant à définir une intégration optimale des ensembles à bâtir et à renforcer la qualité du village.

L'Objectif est donc clair : préserver la qualité paysagère, patrimoniale tant bâtie que naturelle et paysagère du village de Goesnes.



Schéma des orientations : JALLET

L'urbanisation à Jallet se caractérise par la zone de village-rue. Cette forme d'urbanisation, qui se retrouve principalement en Lorraine Belge, est définie par :

- > la largeur et la longueur des rues et l'orientation préférentielle de celles-ci
- > l'implantation à l'alignement
- > un front bâti quasi continu permet de dégager le maximum de jardin à l'arrière de la parcelle et est économe en utilisation des ressources du sol

La fonction résidentielle doit s'intégrer aux caractéristiques de la zone de village-rue de Jallet pour lesquelles certaines recommandations doivent être établies et préconisent :

- > des constructions en mitoyenneté ou semi-mitoyen avec un retrait maximum de 5 mètres par rapport à la voirie principale du village (rue Saint-Martin)
- > des implantations de bâtiments en parallèle à la voie principale du village
- > des implantations perpendiculaires à la voie principale du village au croisement avec une voie de desserte

L'exercice des professions libérales et les activités artisanales ainsi que les Horeca sont autorisées à conditions d'être compatibles avec la fonction résidentielle et ne pas générer de nuisances pour les riverains.

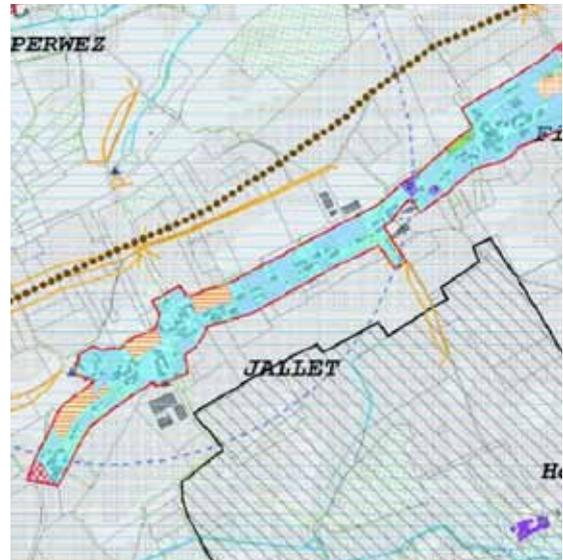
Il convient de confirmer le caractère résidentiel de la zone de village-rue en proposant une densité plus faible que dans les zones de cœurs de village. Elle doit être au maximum de 10 logements à l'hectare.

Une attention particulière doit être portée à la préservation du relief. Sur les versants, l'implantation des constructions se fait parallèlement aux courbes de niveau.

Les constructions situées sur des parcelles classées dans le schéma des orientations territoriales comme sensibles à l'urbanisation doivent présenter une grande qualité architecturale (choix des matériaux, gabarit, implantation sur la parcelle...) et une proposition d'intégration paysagère qui permet d'adoucir l'impact visuel sur les paysages proche et lointain.

La rénovation des bâtiments inoccupés et la transformation, l'agrandissement et/ou la reconstruction de bâtiments existants est fortement encouragée dans le respect des caractéristiques architecturales locales pour conforter l'identité rurale condruzienne de la commune.

La transformation d'anciens bâtiments d'exploitations agricoles en plusieurs logements est permise, à condition que le nombre de loge-



ments envisagé tiennent compte de l'aspect stationnement.

La sécurité des différents usagers dans leurs déplacements est une priorité et les aménagements sont réalisés en conséquence. Des itinéraires lents doivent permettre de relier de manière sécurisée ces zones aux autres villages et hameaux. Les aménagements sont réalisés progressivement en conséquence.

Tous les projets doivent faire l'objet d'une réflexion sur l'intégration paysagère et respecter autant que possible le paysage. Les points de vue doivent être conservés autant que possible.

La conservation maximale de la végétation existante est souhaitée de façon générale et spécialement à l'intérieur des îlots. La plantation d'arbres isolés et alignés et de haies d'essences locales est imposée, sous réserve de dérogations dûment justifiées.

Les constructions en ligne de crête doivent présenter une proposition d'intégration paysagère avec la hauteur et le type d'essences (de préférence locales) des plantations proposées.

Les projets de construction de bâtiments agricoles de gabarit important doivent présenter une intégration paysagère (notamment des plantations) visant à atténuer leur impact sur les paysages proche et lointain.

Les constructions situées en entrée de village ou de hameau doivent présenter une proposition d'intégration paysagère.



Mesures d'aménagement : des mesures transversales également pour l'ensemble du territoire communal

Les mesures d'aménagement proposées par le schéma de structure s'inscrivent dans la ligne des objectifs et priorités d'aménagement, expression de la politique de développement du territoire dans le respect du développement durable de la Commune.

La Commune d'Ohey a entamé, parallèlement au Schéma de Structure Communal, un Plan Communal de Développement Rural (PCDR). Un ensemble de fiches projets ont été approuvées par la Commune dont certaines ont trait à l'aménagement du territoire.

Pour articuler de manière cohérence ces deux outils – SSC et PCDR, les mesures d'aménagement proposées reprennent en partie les fiches projets du PCDR.

Les mesures d'aménagement peuvent se traduire sous forme d'infrastructures (création d'infrastructures collectives...) ou de modification du cadre réglementaire (périmètres classés, règlements communaux d'urbanisme...). Certaines mesures sont plus connexes à l'aménagement du territoire (énergie, tourisme...) et d'autres considérées comme des mesures de gestion et d'accompagnement (politique foncière...).

Parmi les mesures proposées dans le cadre du schéma de structure :

- > l'élaboration d'un plan communal de mobilité visant à sécuriser les voiries communales, à les aménager pour assurer un meilleur partage entre les différents usagers, pour sécuriser les villages et hameaux, pour accroître

la convivialité de la commune et défendre une offre de transports en commun accrue

- > l'élaboration d'un plan de déplacement scolaire
- > Aménager des « effets de porte » aux entrées de village
- > Créer un réseau de voies lentes sur la commune
- > Aménager des espaces verts accessibles au public, destinés aux rencontres, aux jeux et aux loisirs dans les cœurs de villages
- > Aménager les places communales et cœurs de village de manière conviviale
- > Diminuer la dépendance aux énergies fossiles, rechercher l'autonomie énergétique des villages,
- > Développer la biodiversité, la qualité du cadre de vie sur tout le territoire de la Commune
- > Mettre en valeur le patrimoine
- > Dialoguer avec les TEC pour améliorer l'offre en transport public
- > La protection du patrimoine bâti et des villages au travers de règlements d'urbanisme spécifiques.



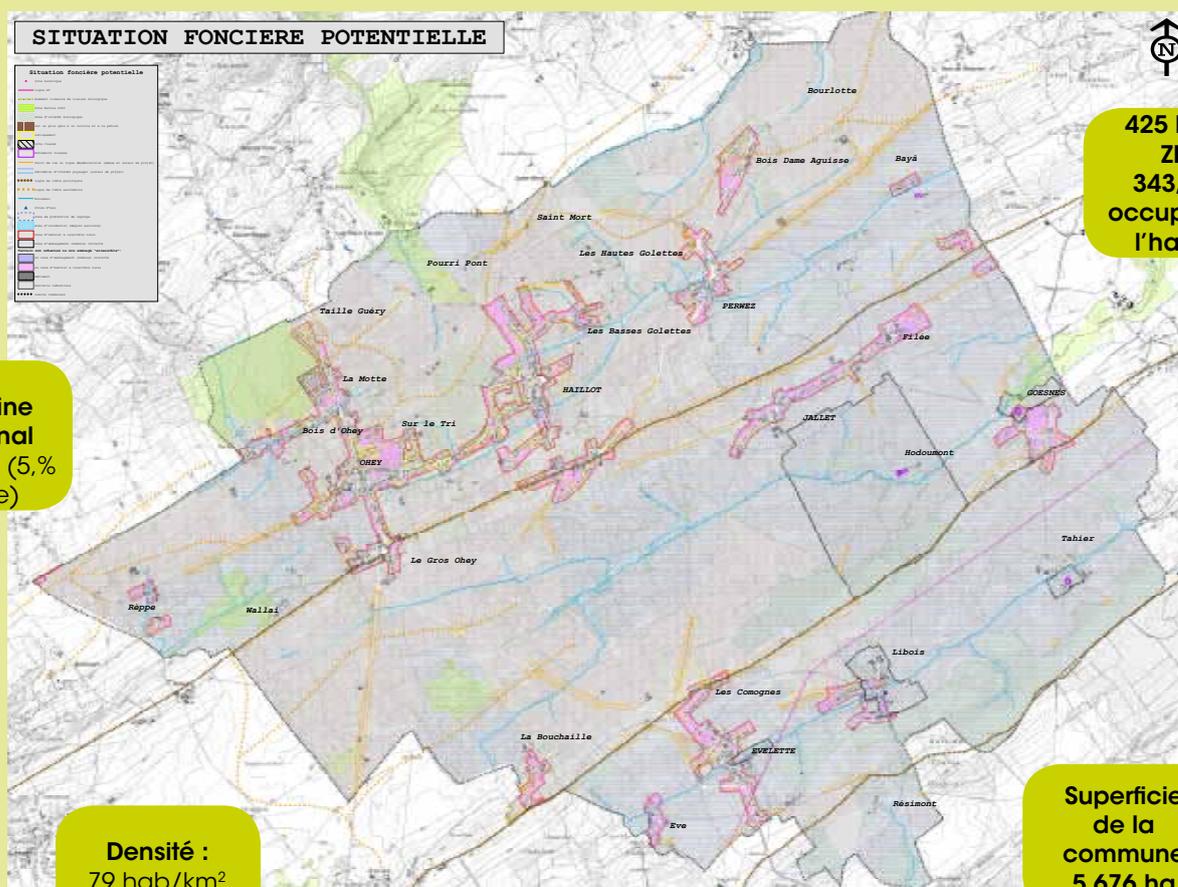
Quelles sont les prochaines étapes du schéma de structure

Étape 1 : Le projet et les observations sont soumis pour avis à la CCATM (Commission communale d'aménagement du territoire) et au CWEDD (Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable) avec un délai de 45 jours.

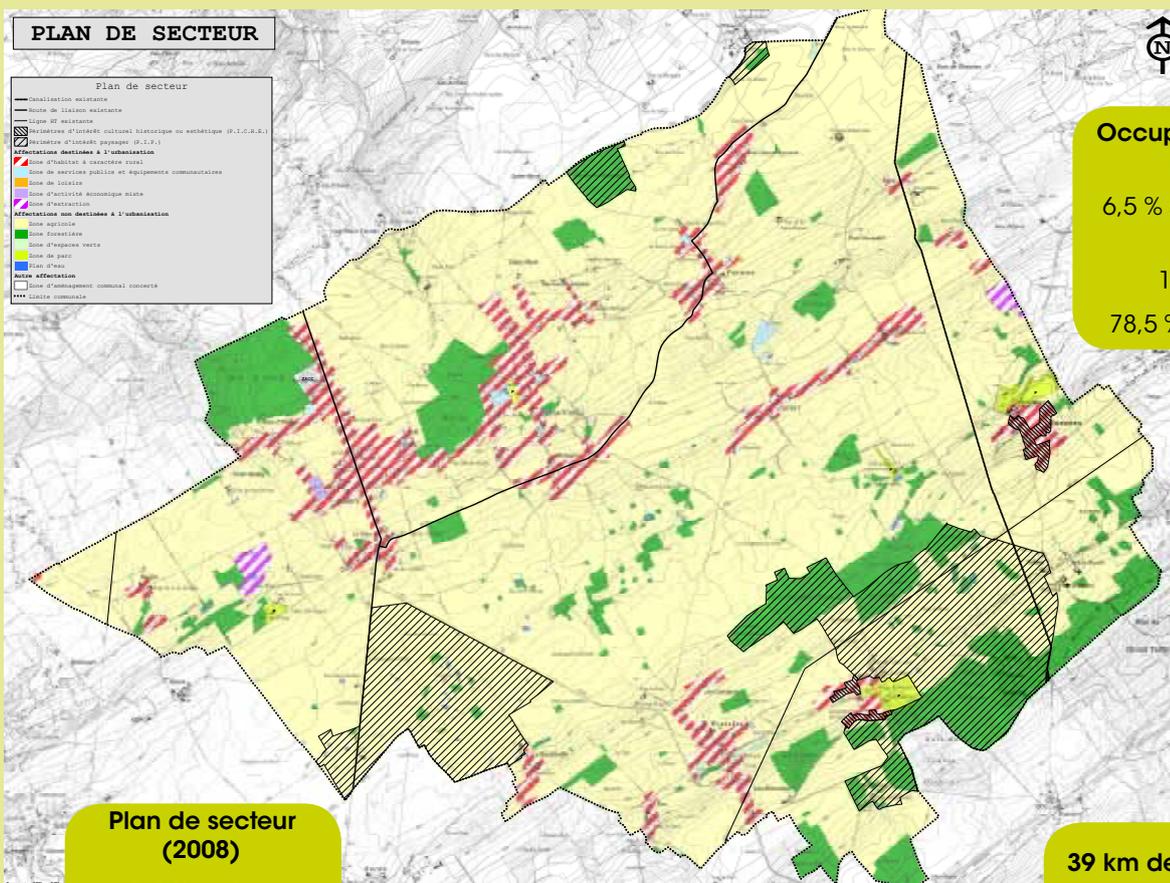
Étape 2 : Le Conseil communal adopte définitivement le SSC avec une évaluation environnementale des mesures d'aménagement préconisées.

Étape 3 : Le Schéma est envoyé au Gouvernement wallon qui dispose de 60 jours pour l'avaliser ou éventuellement l'annuler ; passé ce délai, le public est admis à prendre connaissance du document.

Ohey en chiffres



- > **220** nouveaux logements depuis 2000
- > **85,41%** des maisons occupées par leur propriétaire
- > Maisons semi-mitoyennes **22,7%** du parc
- > **104** lotissements à 100,4 ha
- > **37,3%** des zones d'habitat libres
- > Au rythme et conditions actuels, il faudrait 60 ans pour une occupation totale des zones à bâtir et cela représente un potentiel de 3.700 personnes
- > **226 km** de chemins et sentiers vicinaux
- > **5,1 ha** de commerces (doublement en 10 ans)
- > **13 gîtes** 145 personnes en capacité accueil
- > Etat du réseau routier considéré comme bon : 10,9 km en mauvais état (sur plus de 180km) nombreux investissements en cours
- > **5 lignes TEC** (Ohey, Haillot, Evelette) pour 64 arrêts



Occupation du sol (2010)
 6,5 % surface urbanisée
 12 % forêt
 78,5 % agriculture

Plan de secteur (2008)
 7,5 % surface urbanisable
 12 % forêt
 79 % agriculture

39 km de frontières communales

459 ha de zones destinées à l'urbanisation

- > 425ha ZHR (zone d'habitat à caractère rural)
- > 11ha zones de services publics et d'équipements communautaires
- > 0,2 ha de zones de loisirs
- > 2,7 ha de zones d'activités économiques
- > 20 ha de zones d'extraction (Wallay et Sart Doneux)

Ceci correspond à 8,1% du territoire communal

5.204 ha de zones non destinées à l'urbanisation

- > 4.457 ha de zone agricole
- > 699 ha de zone forestière
- > 7,1 ha de zone d'espaces verts
- > 32 ha de zone de parcs
- > 9,1 ha de plans d'eau

Ceci correspond à 91,9% du territoire



Module de base de **FORMATION EN INFORMATIQUE POUR LES SENIORS**

La commune d'Ohey a investi dans l'achat de 10 ordinateurs portables pour permettre de donner des cours d'informatique régulièrement. Ceci, afin de garantir un mode d'apprentissage de qualité. Pour ce faire, nous avons fait appel à un formateur de l'asbl Dact-Ecole, spécialisé en la matière. La commune a pris en charge le formateur et une petite participation de 10 euros a été demandée comme inscription et pour le syllabus.

Le premier module de formation consiste en l'apprentissage des manipulations de base .

Ce premier module s'est donné **tous les vendredis à partir du 1^{er} avril 2011** à raison de 2 heures par semaine pendant 8 semaines consécutives (en dehors des congés scolaires) **à la salle de la convivialité**, place Roi Baudouin, 79 B à Ohey (à côté de la crèche).

Trois groupes de 9 personnes se sont inscrits et ont participé aux ateliers répartis sur la journée comme suit : le premier groupe de 8H30 à 10H30, le deuxième de 10h45 à 12h45 et le troisième de 13h30 à 15h30. La majorité des aînés a participé assidûment aux différents cours donnés dans une ambiance conviviale et a réussi l'épreuve avec mention satisfaction.



INFOS :

une nouvelle session de cours d'informatique pour les aînés est prévue en septembre 2011.
Renseignements auprès de Françoise ROPSON au 085/82.44.62 (les mardi , jeudi , vendredi)



Mardi 7 juin 2011 - Excursion pour **LES AÎNÉS À ELSENBORN**

La santé est une préoccupation de tout un chacun. Aujourd'hui plus qu'hier, chacun est attentif à son capital santé.

La commune d'Ohey et plus particulièrement l'Echevinat des Affaires Sociales ont voulu organiser cette journée pour montrer qu'il existe des gestes simples pour prendre soin de sa santé.

Au cœur des Hautes Fagnes, les laboratoires ORTIS, spécialisés depuis plus de 50 ans en phytothérapie nous ont invité à découvrir comment les plantes médicinales prennent soin de notre capital santé.

53 personnes âgées oheytoises ont participé à cette excursion.

Au programme pour la journée :

Après un accueil avec café, tisane relaxante et digestive et une petite collation santé, la matinée fut consacrée à la présentation avec power point des « Astuces et conseils pour une santé au naturel » ;

A l'aide d'**un passeport** à personnaliser, chacun avait la possibilité de découvrir ce qui est favorable à sa **vitalité**, à ses **articulations**, sa **circulation**, sa **concentration** ou à sa **digestion**... !

Un moment fut consacré pour répondre plus précisément aux questions.

Un **lunch santé** (entrée, plat, dessert) était prévu dans un restaurant à proximité des lieux puisque « La santé commence dans notre assiette ».

Pour clôturer cette initiation à « **la Santé au Naturel** », un guide a fait visiter le **jardin HERBA SANA** durant l'après-midi. C'est un outil didactique intéressant qui rassemble les plantes médicinales par indication thérapeutique et qui peut vous inspirer si vous désirez créer votre propre jardin !

Pendant que le premier groupe visitait les jardins l'autre groupe dégustait des produits naturels à base de plantes et pouvait avoir un conseil personnalisé.



La Maison des Jeunes d'Evelette

UN LIEU ET UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE À LA DISPOSITION DES JEUNES

La Maison des Jeunes d'Evelette est une petite asbl reconnue et subventionnée par la Communauté Française. La commune d'Ohey nous apporte également une subvention annuelle et un soutien important par la mise à disposition de locaux et d'aides - services (transport et prêt de matériel lors d'événements).

Nous pratiquons, comme toutes les Maisons de Jeunes reconnues, le principe de l'accueil. C'est un lieu de rencontres et de discussions ouvert à tous les jeunes de 12 à 26 ans. C'est une des sources de nos actions et projets.

Nous mettons à disposition des jeunes toutes sortes de jeux de société, un kicker et un billard, du matériel audio, vidéo, du matériel informatique avec accès à internet. Une animatrice est présente pendant les heures d'accueil.

Les Jeunes sont libres de franchir la porte, nous les accueillons et nous leur expliquons le fonctionnement d'une MJ.

Si un jeune fréquente régulièrement notre association, il devra acquérir une carte de membre (10€/an) et, par là même, accepter le règlement d'ordre intérieur. La carte de membre lui donne droit à des réductions au niveau des sorties culturelles et du camp-vélo.

En tant que membre, il est également assuré en RC et accidents corporels survenus dans le cadre de nos activités.

Nos principaux axes de travail sont :

- > L'accueil ,
- > l'organisation d'ateliers hebdomadaires : Danse - Théâtre - Cirque - Musique,
- > la mise en place de projets pour et avec les jeunes,
- > la participation des jeunes dans nos organes de décision,
- > l'organisation de camp-vélo en Belgique ou à l'étranger,
- > le soutien aux initiatives jeunes ,
- > la mise à disposition d'un local de répétition pour les groupes rock,
- > la participation à la vie associative locale.

A travers nos actions et nos projets, nous développons la citoyenneté, la responsabilisation, la participation et l'esprit critique chez les jeunes. Nous favorisons le « vivre ensemble », la création et la promotion de pratiques socioculturelles éducatives.

Quelques mots-clés importants pour nous :
respect - participation - collectif en opposition à individualisme - antimatérialisme - engagement et effort - épanouissement du jeune - découverte et ouverture - expérience de vie - responsabilisation - expression et création - engagement citoyen



INFOS :

Horaires d'ouverture :

Bureau : lundi - mardi - jeudi de 9h à 16h
 Accueil : le mercredi de 14h à 19h - le vendredi de 17h à 22h - le samedi de 14h à 19h

L'équipe :

- > Madame Belaïre :
secrétariat (gabymje@gmail.com)
- > Doriane Coupez :
animatrice (dorianemje@gmail.com)
- > Dominique Noirhomme :
animateur coordonnateur
(mjevelette@gmail.com)



Nos ateliers hebdomadaires saison 2011-12

Atelier Danse : reprise le lundi 26/9
(animatrices : Marie Céline et Stéphanie)
> de 17h30 à 18h30 atelier « Babies » (5 – 6 ans)

Atelier Danse : reprise le vendredi 19/8
(animatrice : Clémence)
> de 17h30 à 18h30 atelier « E » (13 – 15 ans)
> de 18h30 à 19h30 atelier « F » (14 – 16 ans)

Ateliers Danse : reprise le samedi 20/8

> 9h30 à 10h30 : atelier « enfant »
(10- 11 ans animatrice : Cécile)

> 10h30 à 11h45 : atelier « G »
(13 – 15 ans animatrice : Cécile)

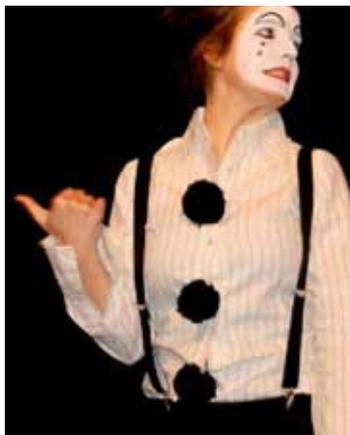
> 11h45 à 13h15 : atelier « Ados »
(17 – 22 ans animatrice : Cécile)

> 13h15 à 14h15 : atelier « enfant »
(8 – 9 ans animatrice : Astrid)

> 14h15 à 15h30 : atelier « C »
(11 – 13 ans animatrice : Astrid)

> 15h30 à 17h : atelier « A B »
(17 – 20 ans animatrice : Astrid)

> 17h à 18h30 : atelier « D »
(18 – 23 ans animatrice : Astrid)



Atelier Cirque : reprise le mardi 13/9

- Mardi (animateur : Frans)
- > de 17h à 18h15 (6 à 9 ans)
- > de 18h30 à 20h (9 ans et +)

Atelier Théâtre : reprise le 14/9

- Mercredi (animatrice : Julie)
- > de 14h à 15h15 (11 à 14 ans)
- > de 15h15 à 16h30 (14 à 16 ans)
- > de 16h30 à 18h30 (16 ans et +)

Atelier Batterie : reprise le 14/9

- Mercredi (animateur : Jérôme)
- Cours collectif de 45' : horaire de 13h45 à 20h30

Atelier Guitare : reprise le 16/9

- Vendredi (animateur : David)
- Cours collectif de 45' : horaire de 17h à 20h30

Les ateliers ne se déroulent pas pendant les congés de : Toussaint, Noël, Carnaval.





Des jeunes actifs

Les jeunes sont sollicités tout au long de l'année pour mettre en place des activités et projets, pour donner des coups de mains dans la préparation et l'organisation des différents événements qui constituent la vie active de la MJE et du village d'Evelette.

Ils participent également aux réunions du conseil des jeunes, aux réunions projets et au conseil d'administration de notre association.

Sorties culturelles :

Tout au long de l'année, nous organisons des déplacements à prix démocratique pour organiser des sorties culturelles en lien avec nos ateliers.

Détente-loisirs

La MJE c'est également l'organisation d'activités de loisirs-détente : journée à la mer, participation au carnaval d'Andenne, mini-séjour vélo en Belgique ou camp-vélo à l'étranger, organisation d'une soirée halloween et d'une soirée carnaval et diverses activités ponctuelles : cinéma, bowling, squash, paint-ball, soirée jeux de société...



Programme pour ce mois d'août

- > **5/8** : Journée à Blankenberge et visite de l'exposition de château de sable (11 - 14 ans)
- > **7/8** : PaintBall à Mozet (+ de 14 ans)
- > **11/8** : travail à l'Opéra avec les filles de Carmen (15 - 21 ans)
- > **12-13/8** : weekend à la mer avec les filles de Carmen (15 - 21 ans)
- > **22/8** : visite de l'exposition « plaisir d'amour » avec les filles de Carmen (15 - 21 ans)
- > **23/8** : soirée pyjama et grand jeu de l'oie Douz-Quinz (11 - 14 ans)
- > **26/8** : journée à Bruxelles : Océade et MiniEurope (11- 14 ans)
- > **27/8** : Souper ciné-débat « les monologues voilés » (15 - 21 ans)
- > **28-31/8** : Manche 2 dans le cadre de l'émission de télévision « planète en jeu » à Chevetogne

INFOS :

La MJ sur le net : www.mjevelette.be - mjevelette@gmail.com

Tél : 085/61.26.82 - Fax : 085/61.31.82 - Adresse : 26 rue du tige 5350 Evelette

Attention : suite à un piratage de notre site internet celui-ci n'est plus accessible.

Nous mettrons tout en œuvre pour que celui-ci soit fonctionnel en septembre.





SEMAINE DE LA PROPRETÉ À OHEY

Du 23 au 28 mai dernier, la commune a organisé une Semaine de la Propreté à Ohey.

Celle-ci a commencé par la venue des « Gros Dégueulasses » dans les écoles. Il s'agit de trois comédiens issus de la compagnie bruxelloise La Sonnette qui sensibilisent la population à la thématique des déchets. Un couple « cracra » gesticulant et braillard a débarqué dans chaque cour de récréation pour déverser un tas de déchets dans un coin, sous les yeux ébahis des enfants. Interpellés au moyen d'un porte-voix par un faux ouvrier communal, l'homme et la femme tentent de se justifier à grands cris. Sans succès. Les enfants se pressent autour d'eux, inquiets au début puis très vite gagnés par le rire devant leurs répliques et leur accent bruselais...

Le sujet était lancé... S'en est suivi toute une semaine de sensibilisation dans les classes primaires de l'entité, en collaboration avec l'asbl Reform et le BEP Environnement. Les plus grands ont découvert une animation interactive autour de la gestion du frigo pour sensibiliser à la thématique du gaspillage alimentaire. Quant aux plus petits, ils ont été sensibilisés à une meilleure gestion des déchets et à l'apprentissage de la réutilisation par le biais d'une animation autour d'une affiche de BD.

En parallèle, le Service des Travaux s'est mobilisé toute la semaine pour nettoyer les « points noirs » de l'entité et donner un gros coup de propre à la Commune.

Enfin, la Commune donnait rendez-vous à tout le monde le samedi suivant, le 28 mai, pour la Fête de la Propreté. L'après-midi commença avec un grand Casino, jeu familial sur les déchets. Les visiteurs ont été invités à s'installer aux différentes tables de l'espace de jeux et à tester leurs connaissances sur la thématique des déchets via un quizz animé. Les enfants, majoritairement présents, s'en sont donné à cœur joie. L'après-midi était également ponctuée de tirages d'éco-tombola, loterie écologique dont les lots étaient offerts par les commerçants de la Commune : chargeur solaire, kit de produits écologiques, jeu de société sur l'environnement, etc.

Vers 16h, après une petite collation issue de l'agriculture biologique, le groupe s'est divisé en quatre sous-groupes pour partir à pied à l'assaut des déchets jonchant nos routes. Ce ramassage collectif a permis de ramasser une trentaine de sacs poubelles, noirs et bleus et de nettoyer plus de 10 km de route autour du bois d'Hailot. Bravo aux participants ! Et encore un tout grand merci aux scouts dont le renfort fut plus que précieux !

Pour terminer cette journée, un barbecue était offert aux volontaires ainsi qu'un concert de musique folk, qui a su faire danser petits et grands au son de l'accordéon et de la cornemuse.

PRINTEMPS DE LA MOBILITÉ

Cette année scolaire 2010-2011, la Commune d'Ohey en collaboration avec l'école d'Haillot, la police et avec le soutien de l'asbl « Empreintes » a participé au projet « L'École au bout des pieds ». Proposé aux communes lors de la semaine de la mobilité via un appel à candidature de la Wallonie, « L'École au bout des pieds (EBP) », vise à ce que la marche à pied soit envisagée comme une des solutions aux problèmes de mobilité scolaire aux abords de l'école. Pour y parvenir, les classes de Madame Letawe (5 et 6 èmes) et Monsieur Magerat (3 et 4 èmes) se sont impliquées avec enthousiasme dans la mise en place d'itinéraires piétons adaptés et sécurisés (zone de dépose-minute, signalisation, Pédibus...) à destination de l'ensemble de l'école.

Aujourd'hui, la commune attend l'évaluation des enfants et des parents concernant des éventuels aménagements à réaliser afin de sécuriser les itinéraires désignés.

Par ailleurs, vu le succès du projet à l'école d'Haillot, la commune souhaite répondre une nouvelle fois à l'appel à candidature de la Wallonie pour l'année scolaire 2011-2012 et cela en partenariat avec une autre école de la commune.

INFOS :

Service de développement durable

- > Didier Hellin : 0476/254327 didier.hellin@skynet.be
- > Caroline Setruk : 085/824458 caroline.setruk@publlink.be
- > Marie-Laurence Jacquerye : 085/824456 mljacquerye@gmail.com





OUVREZ L'OEIL

La cigogne noire est réapparue dans les années 80 en Wallonie et est à nouveau régulièrement observée dans nos communes.

Très discrète, contrairement à sa cousine blanche, la cigogne noire recherche la quiétude. Elle est exigeante pour sa nidification et affectionne les vieux arbres situés au cœur des massifs forestiers. Pour assurer son menu quotidien, on la retrouve au bord des mares ou des cours d'eau, capturant poissons et batraciens. La destruction ou le drainage des zones humides fut d'ailleurs une des causes de sa disparition à la fin du 19ème siècle.

Pour lui permettre de s'établir de manière durable sur son territoire, le GAL Pays des tiges et chavées s'est associé au projet BiodiverCités initié par Inter-Environnement Wallonie. Il parraine la cigogne noire depuis septembre 2009 en favorisant une série de mesures concrètes (observation, sensibilisation, préservation et création de zones humides...).

Participez vous aussi à sa protection en nous faisant part de vos observations éventuelles sur le territoire. Des informations sur les caractéristiques de l'espèce sont reprises sur le site internet www.tiges-chavees.be et devraient vous permettre de l'identifier plus aisément. Une grille de relevé d'observations y est aussi téléchargeable. Nous vous invitons à transmettre vos observations directement à Valérie Grandjean (grandjean.leader@skynet.be), 083/670 647 et/ou sur www.observations.be.



UN PREMIER MAI ENSOLEILLÉ ET MUSICAL

La Société Royale des Fanfares d'Ohey a organisé le 1er mai son traditionnel festival des fanfares. Les premiers artistes qui se sont produits à cette occasion n'étaient pas musicaux, mais culinaires : dès midi, le public nombreux a pu déguster un barbecue géant : brochette, saucisse, pomme de terre et un grand buffet de crudités, le tout entièrement préparé et servi par les bénévoles de la fanfare.



Pendant que tout le monde se régala, la fanfare d'Ohey a donné un concert apéritif. En l'absence du chef de musique, Alain Tonneau, pris par d'autres obligations, c'est Gary Rodric, d'Evelette, qui a dirigé la fanfare en nous promenant de Mozart à Michael Jackson en passant par Disney et Abba.

La fanfare « La Renaissance », de Dourbes (près de Couvin) a commencé le programme de l'après-midi, suivie par « Les Bons Amis » d'Arc-Wattripont (dans le Hainaut) et par l'ensemble instrumental de Grez-Doiceau (Brabant wallon). Passant d'un coin à l'autre de la Wallonie, nous avons aussi traversé une grande variété de répertoires musicaux (Frank Sinatra, Czardas, Copacabana, Earth Wind & Fire...) et toute l'histoire de cinéma (Mission impossible, Le Roi Lion, La Panthère rose, High School Musical...).

Comme chaque année, les prestations musicales étaient d'un très haut niveau et l'ambiance était au rendez-vous. C'est également devenu une tradition : sur le dernier morceau de la dernière formation, qui est toujours un air endiablé, le public s'est déchaîné à un point



tel qu'on a dansé sur le comptoir. Et après la fin des concerts, quelques jeunes (et moins jeunes) musiciens d'Ohey ont sorti leurs instruments et ont joué des airs entraînants, quelques tables ont été reculées et une piste de danse s'est improvisée, pour le plus grand bonheur des couples présents.

Un mois plus tard, début juin, c'est à l'occasion de la marche Adepts organisée par la fanfare que des marcheurs ont envahi la salle des fanfares et les sentiers d'Ohey, de Haillot et de Perwez pour découvrir notre verte commune.

Le lundi de la Pentecôte, notre fanfare s'est produite à Thon, à l'invitation de la fanfare de Samson-Brumagne et elle donnera aussi des concerts en juin à Barvaux-sur-Ourthe, en août à Hamois et à Loyers, en septembre à petit Dour.

À côté des concerts, nous animons aussi toute une série d'événements, essentiellement dans la commune : nous étions présents à « J'ai rencontré le Gros d'Ohey » et serons aussi en lever de rideau de la Fête nationale, à la procession de Saint-Mort, aux kermesses de Perwez et Matagne...

Pendant que tout le monde se régalaient, la fanfare d'Ohey a donné un concert apéritif.

Cet automne, la fanfare organisera une manifestation exceptionnelle : le Festival Musical Interfédéral, qui n'est organisé dans la province de Namur que tous les six ans. Ce festival, plus connu sous le nom de « Festival USM » regroupe toutes les fédérations qui composent l'Union des Sociétés Musicales de la Communauté française de Belgique (USM), à savoir les cinq Fédérations Musicales des Provinces de Namur, du Luxembourg, du Hainaut, du Brabant wallon et de Liège et l'Association pour la Promotion des Sociétés Musicales. Le samedi 29 et le dimanche 30 octobre, nous aurons ainsi l'occasion de vous faire découvrir, dans la salle des fanfares, deux sociétés (fanfares ou chorales) de chacune de ces fédérations.

N'hésitez pas à nous y rejoindre nombreux.



LE KARATE

1°) Historique

Le Karaté est aujourd'hui un des arts martiaux les plus populaires au monde.

L'histoire du Karaté commence il y a quelques siècles dans une petite île de l'Océan Pacifique, l'île d'Okinawa. De ce fait, Okinawa fait partie des quelques lieux mythiques, comme le célèbre temple bouddhiste de Shaolin construit au V^e siècle, par lesquels passe l'histoire de la plupart des Arts Martiaux.

A la différence du Jūdō et de l'Aikidō, le Karaté ne fut jamais l'oeuvre d'un seul homme, mais celle de plusieurs générations de maîtres et de disciples, au travers de **multiples écoles et styles originaux** qui conservent aujourd'hui encore, leurs caractéristiques propres, bien qu'évoluant au fil du temps par les points de vue successifs des différents maîtres qui les constituent respectivement.

Les techniques traditionnelles du Karaté sont destinées à assurer une efficacité totale dans toutes les formes de combat possibles, utilisant de manière rationnelle l'ensemble des possibilités que lui offre le corps humain en matière d'**autodéfense**. Si les styles anciens ont développé parallèlement une panoplie très éclectique de **techniques d'esquives, de saisies, de luxations, de projections et de strangulations**, tout à fait caractéristiques d'une recherche d'efficacité intégrale, les styles modernes, d'autre part, ont privilégié davantage les **techniques de blocages et de percussions**. Toutefois, cette distinction demeure caricaturale dans la mesure où de part et d'autre des interactions sont perceptibles, et de surcroît, **le nombre total de styles de Karaté aujourd'hui doit largement dépasser le millier**, ce qui par conséquent, rend toute théorie globale impossible.

2°) Une technique de combat

Le Karaté est une **technique de combat à mains nues** dont le but est de donner au pratiquant la possibilité de vaincre d'une manière quasi certaine un ennemi dans un combat réel. C'est l'art martial de base puisqu'il apprend à se défendre avec les seules armes que l'homme possède à la naissance : poings, mains, genoux, pieds, ... C'est ce que rappelle d'ailleurs le nom même de cette technique, puisque « kara » signifie « vide » et « te », « main ». C'est une méthode de combat sans arme.

Cette technique, utilisant les possibilités naturelles du corps humain, est **une véritable science des coups frappés sur les points vitaux de l'adversaire**.

En combat, au cours de l'entraînement, ce qui importe, c'est la qualité de **la domination de soi-même et de l'adversaire : la maîtrise d'une situation par le contrôle de ses émotions et de sa technique**. Le critère n'est donc pas à l'extérieur, le geste décisif n'est pas dû au hasard, mais provoqué, qui du même coup, peut être **parfaitement contrôlé**.

« Les maîtres répètent que le Karaté ne comporte aucune première attaque. Cela signifie que le karatéka ne prend jamais l'initiative du combat. Il est rigoureusement interdit de se servir à la légère des techniques du Karaté. »

Ce ne serait pas une exagération que de dire que cette petite phrase contient **l'âme et le principe fondamental du Karaté**.

3°) Une méthode de self-défense

Comme le développe Maître NISHIYAMA - Ceinture Noire 9ème DAN, pionnier du Karaté - dans son livre, Karate, the art of « empty hand » fighting : « le Karaté en tant que méthode de





self-défense possède une histoire de plusieurs centaines d'années. Il permet aux personnes le pratiquant après un certain temps d'être préparées physiquement et psychologiquement à se défendre avec succès contre n'importe quel agresseur potentiel.»

4°) Un sport de compétition

On peut regretter ou soutenir cette évolution vers le sport, mais c'est l'aspect, avec l'organisation des rencontres fédérales, nationales et internationales de plus en plus fréquentes et l'émulation qui en découle, qui constitue la vitrine du Karaté moderne.

5°) Une Voie martiale

Le sport est une face du Karaté qui en explique la survie, mais il n'est pas la seule raison à cela. Il y a aussi le Karaté-dô, le suffixe dô (= la « voie ») rappelant qu'il est aussi un chemin vers un état mental supérieur que recherchent philosophes et mystiques de tous les temps. Cet aspect spirituel n'est pas le

moins passionnant. D'art de guerre, le Karaté est devenu un moyen de développement de l'homme tant au point de vue physique que mental, une voie de la perfection de la nature humaine à une pratique martiale adaptée à notre époque.

Le Karaté est aussi un entraînement de base destiné à redonner à l'homme un esprit clair, simple et pur. Il cherche à rendre à l'homme cette sérénité qui, seule, peut lui donner confiance et maîtrise de soi en toute circonstance. Celle-ci ne peut être retrouvée que par un état d'esprit qualifié de « vide » : c'est le deuxième sens de « kara », qui ne veut pas seulement dire vide de toute arme, mais aussi vide de toute intention mauvaise ou orgueilleuse.

Contrairement à ce qu'il semble donc à première vue, le Karaté ne développe pas le sens guerrier, martial, mais enseigne la mesure, l'humilité, le respect de la vie ; c'est le sens de tous les arts du Budô (= « Voie martiale » : méthodes de combat destinées à permettre l'accès à un état mental supérieur). Ce n'est là qu'une contradiction apparente. La technique n'est rien sans l'esprit.

Bien des Occidentaux sont attirés par cet aspect du Karaté. Pour eux, le vrai but, le seul qui en vaille la peine, est la victoire sur eux-mêmes, sur leur peur ou leur orgueil, leur mesquinerie ou leur intolérance à l'égard des autres.

Autrement dit, en tant qu'art de vivre, principe de bien-être, on pourrait résumer en 5 voies les principes d'éducation du Karaté : développement positif du caractère par une plus grande confiance en soi - travail de sincérité - apprentissage à l'effort - sens de la discipline - maîtrise de soi.

6°) Une culture physique

Le Karaté est enfin un moyen plaisant pour développer ou conserver la santé et la forme physique. Nombreux sont les pratiquants qui n'ont pas d'autre ambition. C'est une culture physique très complète, faisant travailler harmonieusement tous les muscles, développant la souplesse comme la résistance, redressant une colonne vertébrale mise à rude épreuve par le travail quotidien.

Ainsi en tant qu'art physique, le Karaté est fortement dynamique développe un usage équilibré d'un grand nombre de muscles du corps. Il est dès lors un excellent exercice de développement de la coordination et de l'agilité.



Le KARATE- Goshin -JITSU.

AFAMA - Association francophone d'arts martiaux associés, membre de la FFK - Fédération francophone de Karaté.

Le mot « goshin » est composé de « go », traduit par « protéger » ou « défendre », et « shin », est traduit par « corps », « soi » ; « homme ».

Jitsu signifie « technique » ou « méthode ». La traduction de « goshin-jitsu » est donc « l'ensemble des techniques d'autodéfense (ou de défense) de l'homme ».

En Goshin-Jitsu, l'important est la sécurité absolue. Le but fondamental est de se protéger, de se sauvegarder. Il est présumé que l'adversaire pourrait vouloir blesser gravement voire mortellement ; au cours de l'entraînement, une importance primordiale doit être attachée dès lors à la défense. Les attaques aux points vitaux et, par conséquent, les défenses des points vitaux sont essentielles au cours des entraînements. Toutes les parties faibles ou les points vitaux du corps humain peuvent être l'objet d'attaques, l'entraînement comprend donc leur protection, qui doit être développée par la diversité des techniques de défense et de parade. Cette pensée en Goshin-Jitsu caractérise la direction de l'entraînement et donne l'orientation de la progression vers un certain type de perfection.

Toutefois, la self-défense, aussi dénommée auto-défense ou défense personnelle à distance et rapprochée, s'inscrit dans le cadre législatif de la légitime défense. La réponse doit donc toujours être proportionnelle à l'importance de l'agression ; c'est la base juridique sur laquelle la plupart des pays ont développé leur législation en la matière à laquelle l'AFAMA se réfère.

KARATE-JITSU - CLUB d' OHEY (HALL OMNISPORT)

Notre KARATE-JITSU a pour principe d'appliquer les techniques du karaté classique, combinées à des principes et des techniques de l'Aïki-jitsu.

C'est pourquoi nous y incorporons fauchages et clefs diverses mais également des mouvements plus fluides et plus naturels dans leurs applications.

Chaque enchaînement comporte trois parties ;

- > la première destinée à éviter l'attaque (esquives et parades)
- > la seconde à amoindrir sinon annihiler les capacités de combat de l'adversaire (volée de coups variés)
- > et la dernière à le neutraliser par une ou des clefs et/ou un coup décisif.

Pour les moins de douze ans, ce sont principalement les techniques de karaté (version souple) et les parades et esquives qui sont travaillées et qui développent la coordination des mouvements, l'équilibre et les réflexes.

Le tout grâce à des techniques vraiment disponibles à tous et à toutes, quels que soient la condition et les moyens physiques de chacun...

et sans le moindre problème si ces moyens au départ sont ou semblent particulièrement faibles.

Nous sommes tous et toutes passés par là ! Aucune gêne à avoir donc.

En finalité, nous obtenons :

des capacités parfois surprenantes d'auto défense dans des conditions réelles,

une amélioration nette des capacités physiques et une détente anti-stress évidente due, entre autres, à une excellente ambiance de travail.

Le cours commence par un échauffement et une préparation cardiaque et musculaire.

S'ensuit alors un travail des diverses techniques de base et de multiples applications basées sur des situations réelles. Ce travail se fait alors avec partenaire(s).

Après, suit une dernière partie incorporant du cardio et/ou des combats souples (avec protections et règles strictes) pour ceux qui le veulent.

Nous terminons par des exercices de stretching et un retour au calme.

Santé physique, bien être moral, plaisir à s'entraîner, confiance en soi et aptitudes évidentes à la self-défense sont nos maîtres mots.



SELF-DEFENSE POUR ADULTES PAR LE KARATE-JITSU HALL OMNISPORT D' OHEY

- > APPRENEZ A VOUS DEFENDRE ET A (RE)PRENDRE CONFIANCE EN VOUS.
 - > RETROUVEZ UNE CONDITION ET UNE FORME PHYSIQUE DIGNES DE CE NOM.
 - > PROGRESSION INDIVIDUELLE CHACUN(E) SELON SES MOYENS
 - > PORT DE PROTECTIONS. TECHNIQUES ADAPTEES A LA REALITE-DEFENSES CONTRE SAISIES DIVERSES, ARME BLANCHE ET BATON.
 - > MELANGE DE KARATE ET DE DIVERSES TECHNIQUES DE SELF-DEFENSE.
 - > NULLE NECESSITE DE CAPACITES PARTICULIERES.
 - > CONTRÔLE DES TECHNIQUES. AMBIANCE CONVIVIALE.
 - > L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER.
- > MARDI ET VENDREDI DE 20H00 A 21H30
- > DEUX COURS D'ESSAI GRATUITS RENSEIGNEMENTS : 0485/366 908 (DE 17 A 18H00).



FRANC SUCCÈS POUR LE 3^{ÈME} BARBECUE

de clôture de saison du TaekwonDo Wallonie à Ohey

C'est par une journée légèrement pluvieuse et grisâtre, que les sociétaires du TaekwonDo Club's Wallonie ont accueilli le samedi 25 juin au hall des sports les nombreux pratiquants du club pour la remise des diplômes et ceintures suite aux passages de grades.

C'est sous l'œil attentif des parents et amis que les élèves ont réalisés un stage de clôture de saison dispensé par les ceintures noires du club. Le stage s'est terminé par une démonstration de casse, ainsi que la réalisation de TaeGeug supérieurs par les instructeurs et la nouvelle venue au sein du club : Kristelle Warnon. Kristelle (multiple championne de Belgique) s'est récemment illustrée au dernier open des Pays-Bas où elle s'est classée 2^{ème} devant le gratin européen. Le Bourgmestre de Laveleye, ainsi que la nouvelle échevine oheytoise Noémie Pierson ont également participé à la fête en remettant aux élèves leurs diplômes.

Tous les participants à cette journée siègent sur la photo souvenir avant un repos bien mérité.

C'est avec le sourire que parents et enfants ont quitté le dojo du hall des sports assurant aux instructeurs de se revoir en septembre. Michel Libert, président du club est fier d'annoncer que le club s'agrandit encore et ouvre une nouvelle section à Marchin en septembre prochain. L'ins-

tructeur principal en charge de cette section est Cédric Delforge. Michel s'associe à Florence Colot, Cédric Delforge, Benjamin et Benoît Fauville, Jean-Charles et Loris Mazzero, instructeurs, pour remercier les nombreux élèves, parents et amis présents au barbecue de clôture de la saison, ainsi qu'à tous les bénévoles et sponsors sans qui la réalisation d'une telle journée n'aurait pu être possible.

J-L BURTON



INFOS :

www.taekwondowallonie.blogspot.com
www.tkdwallonie.eu

La reprise des cours du TaekwonDo Ohey le samedi 3 septembre à 10h30 ; TKD Erpent le lundi 5 septembre à 19h00 ; TKD Marchin le mardi 6 septembre à 18h00 et TKD Jambes le mercredi 7 septembre à 19h00.





PLAN MAYA,

la commune d'Ohey s'engage pour la conservation des abeilles !

« Si l'abeille disparaissait de la surface du globe, l'homme n'aurait plus que quatre années à vivre. » Cette phrase, énoncée par Albert Einstein au début du XX^e siècle, prend aujourd'hui tout son sens. En effet, nous constatons actuellement un déclin massif des abeilles domestiques ainsi que de nombreuses autres espèces d'insectes pollinisateurs, dont le rôle est capital dans l'équilibre de nos écosystèmes. Pour réagir face à cette situation inquiétante, la commune d'Ohey a décidé de s'associer au Programme MAYA lancé par la Région Wallonne.

Ce programme vise à inciter les communes à s'investir dans la mise en place de mesures de conservation de ces espèces. En effet, ces pollinisateurs manquent de plus en plus de ressources pour assurer leur survie, or, leur rôle est fondamental dans la reproduction des végétaux, dont de nombreux fruits et légumes courants de notre alimentation.

L'abeille mellifère est sans doute l'insecte le plus connu et le plus attendrissant pour petits et grands. Qui n'a pas eu droit à l'école au cycle de développement de l'abeille ou à la fécondation des fleurs par une abeille ? Qui n'a jamais eu « un remède de grand-mère » à base de miel pour contrer une vilaine toux ou une grippe ?

L'abeille est très souvent le symbole de la vie, du travail...

L'abeille, vecteur de vie et de diversité

En visitant les fleurs pour en récolter le pollen et le nectar, les abeilles, comme les autres insectes butineurs, pollinisent et permettent la fécondation et la reproduction de plus de 80% des espèces végétales ! Et comme ces végétaux sont souvent utiles voire nécessaires à l'existence de tout un cortège d'autres espèces animales, on comprend aisément que les espèces pollinisatrices jouent un rôle majeur en termes de préservation de la vie et de sa diversité sur notre planète.

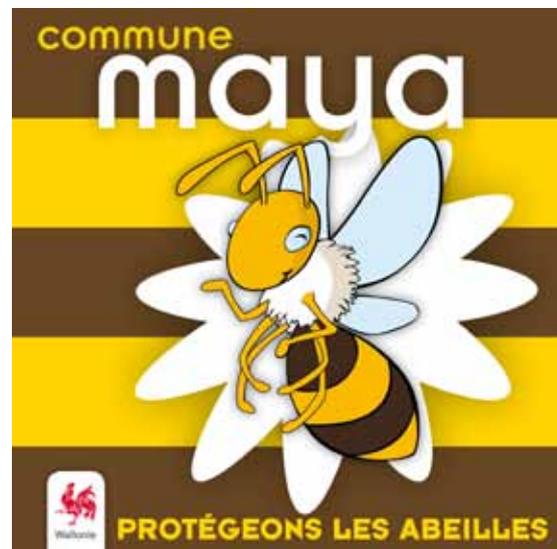
L'activité de pollinisation est également essentielle pour notre agriculture. De nombreuses cultures parmi les fruits, les légumes, les oléagineux... sont pollinisées par les insectes. Un tiers de l'alimentation humaine et trois quarts des cultures dépendent de la pollinisation par les insectes !

Malheureusement, en Wallonie, l'abeille domestique subit une régression inquiétante, les ruchers dépérissent et leur immunité semble

en général affectée. A côté de l'abeille domestique bien connue, ce ne sont pas moins de 350 espèces d'abeilles sauvages et bourdons qui butinent les fleurs au travers de notre Wallonie. Ces espèces participent aussi à la pollinisation des végétaux et subissent également un déclin plus qu'important.

Reconstituer des espaces riches et sans pesticides

C'est surtout la diminution des ressources alimentaires qui est en cause dans cette situation alarmante. Le pollen est l'unique source de protéines pour les abeilles. Elles en consomment chaque jour une quantité importante. L'alimentation en pollen des larves et des jeunes abeilles influe directement sur le développement des organes, la taille, la durée de vie des abeilles ouvrières et leur défense immunitaire. Les abeilles ont donc besoin de pollen en quantité, en diversité et en qualité. Il est donc impératif de reconstituer dans nos paysages des espaces



riches en plantes mellifères et dénués d'utilisation de pesticides autant que possible.

Ohey, Commune Maya

Le projet « MAYA » propose de soutenir l'activité apicole sur le territoire communal et de maintenir ou de restaurer un réseau d'espaces propices à la vie des insectes pollinisateurs.

Être une « Commune MAYA », c'est donc avant tout être un acteur de la préservation des abeilles mais aussi de la biodiversité. La commune d'Ohey, déjà fort active dans la conservation de la nature a donc tout naturellement décidé d'adhérer au programme MAYA et de développer une série d'actions et de projets ayant pour objectif la conservation des insectes pollinisateurs.

Pour acquérir le statut de commune MAYA, la commune d'Ohey s'est engagée à réaliser diverses actions en faveur des insectes pollinisateurs et ce sur plusieurs années :

Dès la première année :

Réaliser chaque année des plantations ou semis de végétaux mellifères sur le territoire communal : arbres fruitiers, prés fleuris, ou haies mellifères ;

- > Soit 50 ares de prés fleuris ;
- > Soit la plantation de 75 arbres fruitiers ;
- > Soit la plantation de 75 arbres d'alignement ;
- > Soit la plantation d'une haie de 480 plants.

Les projets peuvent être combinés. Par exemple, il est possible de planter un pré de 25 ares combiné à une haie de 240 plants...

Organiser une rencontre annuelle entre la commune et les apiculteurs de la commune, voire des associations de défense de l'apiculture

Le but étant d'identifier ensemble les attentes de chacun, les éventuels problèmes et de parvenir à des solutions et mettre au point une série d'actions « Maya ».

Mettre en place une campagne annuelle de sensibilisation des enfants et des adultes

Par le biais des moyens de communication propres à la commune (bulletin communal, site Internet communal, courrier « toutes boîtes », exposition...).

Par période de trois ans, réaliser sur la commune « une semaine des abeilles »

Sensibilisation dans les écoles, portes ouvertes de ruchers, stands didactiques, promenades à thème...etc.

A partir de la deuxième année :

Incorporer dans les fleurissements réalisés par la commune (parterres communaux, bacs à fleurs, parcs publics...) **au moins 20% de fleurs mellifères.**

Inventorier et mettre à disposition des sites communaux pour le dépôt de ruches par les apiculteurs oheytois ;

Réactualiser et améliorer la Convention « Bords de routes- Fauchage tardif » existante à Ohey, dans le but de réserver certaines zones avec un objectif particulier de fleurissement naturel (ramassage du foin, sursemis de fleurs...).

A partir de la troisième année :

Adopter un plan de réduction voire d'abandon de l'utilisation des pesticides sur les espaces gérés par la commune

Etablir un plan de gestion différenciée des espaces verts sur la commune et une formation du personnel à cette fin.

Comme la Commune, devenez un acteur dans la protection des espèces mellifères et des abeilles, participez aux actions en faveur de la biodiversité menées par la Commune et/ou le PCDN, réduisez au maximum (le mieux est de ne plus en utiliser) l'usage de produits tels que les pesticides, créez un petit espace de fleurs sauvages ou un pré fleuri dans votre jardin, plantez un ou plusieurs arbres fruitiers...



INFOS & CONSEILS :

Service Développement durable

- > Didier Hellin, Echevin du développement durable
Didier.hellin@skynet.be - 0476/254327
- > Tiffanie Frenkel, conseillère en environnement
tiffanie.frenkel@publilink.be - 085/824469



L'EAU NE COULE PAS TOUJOURS DE SOURCE...

L'eau est un élément indispensable au maintien de la vie sur terre mais encore faut-il qu'elle soit disponible et potable... Les énormes quantités d'eau présentes sur notre planète nous donnent l'impression que cette richesse est inépuisable. Or, seule une part limitée est directement disponible pour notre consommation. Et ce capital est directement menacé par le gaspillage, les différents types de pollutions et l'augmentation de notre consommation...

Et du côté de chez nous ?

Les prélèvements dans les nappes d'eau souterraines représentent en moyenne 385 millions de m³ par an dont l'essentiel est destiné à la consommation publique. Cette eau potable est distribuée dans le réseau de canalisation pour au final se retrouver dans notre évier, notre baignoire, notre arrosoir...

Le Condroz est une région propice à l'infiltration de l'eau (sol calcaire), nous avons donc une véritable richesse sous nos pieds.

L'eau, ressource épuisable ?

En période de sécheresse, le niveau des ruisseaux et des nappes diminue radicalement. En ce mois de mai 2011 particulièrement sec, le climat a provoqué un assèchement des cours d'eau qui ont atteint leur niveau le plus bas, niveau généralement observé en plein été! Cela témoigne de l'état de nos nappes souterraines et donc des ressources disponibles.

L'eau est une ressource indispensable à notre vie mais elle se renouvelle lentement! Il faut être vigilant et décider de gaspiller moins.

Et l'eau de pluie dans tout ça ?

De plus en plus de personnes se tournent vers l'utilisation de l'eau de pluie. Elle est récoltée à partir des toitures et stockée dans une citerne. L'usage de l'eau de pluie permet de moins exploiter les nappes phréatiques. En plus, l'eau de pluie est naturellement douce et sans calcaire. On utilise donc moins de produits de lessive et on rejette une eau usée moins polluée. Autre avantage, l'eau de pluie est disponible gratuitement alors que le prix de l'eau de distribution ne cesse d'augmenter!

On peut l'utiliser pour :

- > L'arrosage du jardin et le lavage de la voiture
- > La chasse d'eau des WC
- > La production d'eau chaude sanitaire pour la douche et le bain
- > La machine à lessiver

Il convient cependant de rappeler que l'utilisation de l'eau de pluie ne doit pas se faire en dépit du bon sens : elle ne peut être mélangée avec l'eau de distribution dans les conduites, son utilisation comme telle à des fins alimentaires est à écarter et utiliser de l'eau de pluie n'empêche pas la production d'eaux usées rejetées à l'égout dont l'assainissement passe par le coût-vérité de l'eau.

Des petits gestes peuvent faire la différence : le bassin du Hoyoux compte 60.000 habitants, si chaque habitant économise 1 litre d'eau par jour, c'est 60 m³ d'eau qui sont économisés sur une journée!

Si on fait le total, un Wallon consomme chaque jour 133 litres d'eau en moyenne pour son hygiène et ses activités. Ce chiffre est en légère diminution depuis 1996. C'est moins qu'un Américain qui en consomme jusqu'à 600 litres, mais beaucoup plus qu'un Africain qui utilise seulement 10 à 20 litres par jour!



Chacun à son niveau peut jouer un rôle dans la protection de nos ressources en eau.

Vous aussi, économisez de l'eau (et de l'argent !). Voici quelques petites astuces :

A la maison :

- > **Vérifiez le compteur d'eau** : si vous n'utilisez pas d'eau et qu'il tourne, cherchez la fuite... Un robinet qui fuit consomme jusqu'à 5 litres d'eau par heure!
- > **Prenez une douche plutôt qu'un bain.** Un bain utilise presque 200 litres d'eau alors qu'une douche n'en consomme que 60 et seulement 20, si l'on coupe l'eau pendant que l'on se savonne.
- > **Fermez le robinet lorsque vous vous brossez les dents ou que vous vous lavez les mains** : le débit d'eau qui sort du robinet peut être égal à ± 6 litres à la minute.
- > **Préférez les appareils** (lave-linge et lave-vaisselle) **plus économiques en eau** (et en électricité) - Leur consommation peut varier du simple au double.

Au jardin :

- > **Récupérez les eaux de pluie** pour arroser votre jardin.
- > **Arrosez les plantes en fin de journée** pour éviter qu'une partie ne s'évapore!
- > **Pensez à utiliser un seau d'eau** (... de pluie) et une éponge plutôt qu'un tuyau flexible pour laver votre voiture.

Chacun à son niveau peut jouer un rôle dans la protection de nos ressources en eau.





Nouvelle opération « Jardins au Naturel » : **APPEL À CANDIDATURE**

Initiée par le Plan Communal de Développement de la Nature en partenariat avec l'échevinat du développement durable, l'opération « Jardins au naturel » a connu un grand succès en 2008 et 2009, c'est pourquoi celle-ci est relancée cette année !

La nature est présente partout et sa conservation est une problématique qui se pose aussi bien à l'échelle locale que régionale ou même mondiale. La pollution de l'air, de l'eau, du sol engendre des conséquences négatives sur pratiquement tous les écosystèmes. De nombreuses espèces animales ou végétales sont menacées de disparaître à cause de la dégradation ou de la perte de leur habitat. Il est donc primordial de préserver cette biodiversité et arriver à un meilleur équilibre entre l'homme et la nature.

Les jardins occupent une part importante de l'espace dans nos villages et nos campagnes. Il appartient donc à chacun d'entre nous de favoriser la diversité biologique dans son « chez-soi », en l'aménageant pour accueillir au mieux la vie sauvage. Les petits ruisseaux formant les grandes rivières, la multiplication des jardins naturels participe à la reconstruction, sur le territoire wallon, d'un véritable maillage écologique, condition essentielle à la survie des espèces.

Dans un jardin, de simples détails peuvent déjà suffire pour faire le bonheur de certains animaux : les oiseaux préféreront les haies, les papillons et d'autres insectes pollinisateurs, la prairie fleurie, les batraciens, la mare...

Il ne s'agit pas de transformer son jardin en terrain vague parsemé d'orties, de ronces et de chardons, mais bien de l'aménager en un espace semi-naturel, esthétique et attractif pour la vie sauvage. Il existe de nombreux gestes simples et pratiques pour y parvenir.

Alors, l'idée vous tente ?

Vous êtes intéressé(e)s ?

La commune d'Ohey a décidé d'aider ceux qui veulent se lancer en leur offrant un audit (d'une valeur de 200 €) réalisé par un expert en aménagement de jardins au naturel ainsi qu'un accompagnement dans sa réalisation. Les candidatures doivent parvenir à l'administration communale pour le 31 août 2011 au plus tard.



INFOS :

Service Développement durable

> Tiffanie Frenkel - 085/82.44.69 - tiffanie.frenkel@publilink.be

> Marie Coumans - 085/82.44.70 - marie.coumans@publilink.be





LE POINT SUR L'ÉPURATION INDIVIDUELLE À OHEY :

séance d'info réussie et ensoleillée

Ce samedi 26 mars à 9h00 s'est tenue une séance d'information sur l'assainissement autonome organisée par le service développement durable de la commune d'Ohey et le Groupe d'Action Locale (GAL) Pays des Tiges et des Chavées.

Didier Hellin, 1er échevin, a introduit la séance et a accueilli la petite trentaine de citoyens présents. Ensuite, Tiffanie Frenkel, conseillère en environnement a présenté la situation de l'assainissement sur l'entité d'Ohey (zones d'assainissement collectif et autonome) ainsi que les démarches administratives à suivre pour l'installation d'un système d'épuration individuelle (déclaration de classe 3).

Marc Wauthelet, chargé de mission EAU au GAL Pays des Condruzes, a poursuivi en développant les différents systèmes d'épuration individuelles existants - extensifs (lagunage, filtre à sable, filtre végétalisé...) et intensifs (micro-station d'épuration individuelle). Puis, Monsieur Lemineur, de la société Enviro Sceptic a enchaîné sur une information détaillée du système du même nom.

Michel Gilon, échevin des travaux à l'époque, était présent également pour répondre aux nombreuses questions relatives à l'éégouttage. En effet, celui-ci connaît très bien l'historique des travaux réalisés sur la commune.

Ce fût le tour d'Eric Lefevre, ingénieur à L'INASEP (Intercommunale Namuroise de Service Public) d'évoquer la législation en vigueur sur l'assainissement des eaux usées et de relater des expériences d'épuration groupée dans des zones situées en assainissement autonome.

Chaque intervention a été ponctuée de questions de la part des citoyens auxquelles ont

su bien répondre les différents intervenants. La séance d'info s'est terminée avec le témoignage de deux particuliers, M et Me Sodoyez qui ont installé un lagunage chez eux à Jallet et M. et Me Galas qui ont opté pour une micro-station dans leur terrain, à Perwez. Pour poursuivre les échanges et voir de plus près ces deux systèmes, nous sommes rendus sur place avec le car communal.

Le retour à la maison communale s'est fait à 12h30. Ce fut donc une matinée ensoleillée riche en échanges. Nous en profitons pour remercier une nouvelle fois les intervenants et participants pour leur contribution à la réussite de cet événement.

Les présentations des différents intervenants sont disponibles sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : www.ohey.be, en rubrique « Notre environnement », puis l'onglet « eau » - « l'épuration à Ohey ».

INFOS :

Pour de plus amples renseignements concernant l'épuration individuelle, n'hésitez pas à prendre contact avec une des conseillères en environnement de la commune d'Ohey par téléphone au 085/82.44.69. ou par mail : tiffanie.frenkel@publilink.be ou Marie Coumans marie.coumans@publilink.be - 085/82.44.70.

UNISSONS NOS EFFORTS

pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets

Tout le monde, à un moment ou un autre, peut être amené à se débarrasser de l'un ou l'autre déchet. A défaut de poubelle à proximité immédiate, il est toujours possible de conserver son déchet pour le déposer au bon endroit un peu plus tard.

Plusieurs dépôts « sauvages » de déchets ont été localisés à divers endroits de notre belle commune, le long des routes, des chemins, des bords de rivières... ce qui nuit à l'attractivité de celle-ci et au sentiment de bien-être des citoyens.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les déchets ainsi abandonnés mettent parfois très longtemps à se décomposer : 2 ans pour un mégot de cigarette, 5 ans pour un chewing-gum ou un papier de bonbon, 100 ans pour une canette, plus de 1000 ans pour une bouteille en verre.

Aujourd'hui, les possibilités ne manquent pas pour se débarrasser de ses déchets tout en respectant l'environnement :

- > Collectes porte-à-porte des ordures ménagères, des déchets organiques, papiers/cartons, emballages PMC
- > Parc à conteneurs (Rue de Ciney, à la sortie du village d'Ohey en direction de Ciney)
- > Compostage individuel des déchets organiques
- > Réseau étendu de bulles à verre

Pour rappel, les déchets verts (tontes de pelouse, déchets de taille, feuilles mortes ou tout autre déchet de jardin) doivent être déposés au parc à conteneurs, ou faire l'objet d'un traitement adéquat (compostage individuel, par exemple). Ces déchets ne peuvent être déposés en bords de route, ni en bordure de bois, ni dans les bois, ni à proximité du cimetière ou dans l'espace réservé aux déchets de cimetière.

La propreté publique, c'est notre affaire à tous : nous sollicitons donc votre collaboration afin d'assurer une meilleure gestion des déchets. Si chacun s'y met, cela ne peut entraîner que des répercussions positives telles que limiter les impacts négatifs sur les eaux, l'air, le sol, la flore, la faune, éviter les odeurs et, d'une façon générale, éviter de porter atteinte à l'environnement ou à la santé de l'homme.

Enfin, le nettoyage des lieux souillés par des déchets mobilise des moyens conséquents qui pourraient être consacrés à d'autres actions plus porteuses pour le citoyen et la collectivité.

Vous remerciant de votre compréhension, le service du développement durable reste bien entendu à votre entière disposition.

Porcelaine et plats allant au four ? Pas dans la bulle à verre !

Les règles de tri du verre sont simples. Seuls les bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent sont acceptés dans les bulles à verre. En outre, il convient de toujours séparer le verre incolore et le verre coloré. Pourtant, les équipes de collecte trouvent encore trop souvent des déchets d'emballages qui n'ont pas leur place dans les bulles : ils ne peuvent jamais aller dans les bulles. De plus, les bouteilles qui ne sont pas en verre transparent (bouteilles en grès ou en faïence) n'ont pas non plus leur place dans les bulles à verre.

Le verre résistant aux hautes températures, la porcelaine, la faïence, ainsi que les bouteilles et cruches en terre cuite ont une température de fusion plus élevée que le verre des bouteilles transparentes. Ils ne fondent pas, ou insuffisamment, et lors du recyclage des morceaux subsistent. Cela rend les bouteilles recyclées inutilisables et, dans certains cas, même dangereuses. C'est le cas par exemple pour les bouteilles de champagne, qui sont remplies sous haute pression.

Les centres de recyclage consacrent une attention particulière à la porcelaine et au verre résistant aux hautes températures. Il est toutefois impossible de retirer tous les petits morceaux indésirables du verre de votre tri !

Où déposer le verre résistant et la porcelaine ? En général, ce type de déchets se dépose bien emballé dans les ordures ménagères ou peut être amené au parc à conteneurs. Pour plus d'informations, contactez votre commune ou intercommunale de gestion des déchets.

Autorisé

Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

Interdit

- Verre résistant aux hautes températures (ex. plats allant au four, plaques vitrocéramiques)
- Porcelaine & céramique (le grès et la faïence)
- Opaline & cristal
- Verre plat tel que vitres et miroirs
- Ampoules & tubes néon
- Récipients en terre cuite grès et faïence

Remarques

- Entièrement vide
- Pas de couvercle ni de bouchon
- Verre incolore et coloré séparé

Un tout petit morceau de porcelaine ou de verre résistant aux hautes températures suffit à rendre une bouteille recyclée inutilisable.

www.fostplus.be

Rendons nos bulles à verre plus accueillantes...

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

Les bulles à verre ne sont pas des dépotoirs. Elles sont faites pour collecter nos bouteilles et bocaux en verre : les bulles vertes pour le verre coloré et les blanches pour le verre incolore transparent. Pour rendre notre Commune plus agréable à vivre, veillons à maintenir ces endroits propres. Évitions d'y abandonner nos sacs en plastique et caisses en carton qui ont servi au transport des bouteilles. Si la bulle est pleine, ne laissons pas nos bouteilles aux abords de celle-ci, d'autres bulles pourront certainement les recevoir. Nous vous rappelons également que pour la tranquillité de tous, l'usage des bulles est interdit de 22 heures à 7 heures du matin.

BULLE REMPLIE ?
Contactez le BEP Environnement au 081 71 82 11 ou www.bepenvironnement.be

FOST
www.fostplus.be

ENSEMBLE → TRIONS BIEN → RECYCLONS MIEUX

INFOS :

- > Marie Coumans au 085/824.470
- > Tiffanie Frenkel au 085/824469).



ÉLABORATION D'UN RÉSEAU COMMUNAL DE MOBILITÉ DOUCE À OHEY

En mars 2011, la commune d'Ohey répondait à un appel à manifestation d'intérêt pour l'élaboration d'un réseau communal de mobilité douce, lancé par le Ministre de la Mobilité. Aujourd'hui, Ohey est l'une des trois communes sélectionnées qui va bénéficier de l'accompagnement de l'asbl « sentiers.be » pour réaliser ce projet.

L'objectif ?

Selon l'asbl sentiers.be : « nombre de nos déplacements sont inférieurs à cinq kilomètres, voir même à un kilomètre. Pourquoi alors ne pas effectuer ces courtes distances à pied ou à vélo ? Le manque d'itinéraires continus et identifiés est souvent un frein aux déplacements doux. Dans une optique de mobilité quotidienne, les chemins et sentiers peuvent devenir des voies idéales qui permettent de proposer des alternatives sécurisées à l'utilisation de la voiture. »

L'objectif de ce projet est donc de définir et d'élaborer pour les usagers doux, un réseau destiné aux déplacements quotidiens entre les villages, hameaux et pôles d'activités de la commune d'Ohey.

Comment et quand ?

Le projet débutera en novembre 2011 et l'ensemble du processus devrait durer une bonne année. Différentes étapes sont prévues :

1. La réalisation d'un état des lieux.

L'état des lieux (cartographie numérique sur base de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux et inventaire sur le terrain) sera réalisé sur l'ensemble de la commune dans le but de disposer d'un inventaire complet cartographié et numérisé des petites voiries d'accès public et des sections de voies lentes opérationnelles ou en projet.

2. La définition du réseau

Sur base de l'état des lieux réalisé, il s'agit de concevoir un maillage structuré permettant de réaliser les villages et les quartiers entre eux mais également les pôles d'activité (écoles, magasins, centres sportifs...). Des rencontres avec la population seront prévues lors de cette étape.

3. La mise en état du réseau et la signalisation

Les tronçons de chemins et sentiers identifiés difficilement praticable à l'heure actuelle vont être réhabilités et balisés afin de permettre leur utilisation quotidienne.

4. L'inauguration du réseau

Et vous ?

Afin de réaliser un inventaire complet sur le terrain, la participation des habitants d'Ohey est vivement souhaitée. En effet, vous qui habitez Ohey, connaissez certainement mieux que quiconque votre commune et donc l'existence de tel ou tel chemin, l'état de tel sentier, ... Contribuez à la réussite du projet en apportant vos connaissances et votre expertise !

La commune souhaite également consulter la population afin de faire émerger les besoins en matière d'utilisation des chemins et sentiers.

Donc, si vous souhaitez soutenir ce projet de mobilité douce en participant à l'inventaire sur le terrain et/ou en exprimant vos avis et vos besoins et/ou en participant aux différentes étapes du projet **contactez-nous dès maintenant!**



INFOS :

Le service développement durable :

- > Didier Hellin, Echevin du Développement durable
0476/254 327 didier.hellin@skynet.be
- > Caroline Setruk : 085/824458 ou caroline.setruk@publlink.be
- > Marie-Laurence Jacquerye : 085/824456 ou mljacquerye@gmail.com



AGENDA 2011

Cercle horticole d'Ohey

SEPTEMBRE : 11

Récolte des semences (légumes et fleurs), semis des bisannuelles (pensées, myosotis, ...)

OCTOBRE : 09

Les fruits : conservation des pommes, des poires

NOVEMBRE : 13

Plantation des bulbes, les jardinières

DÉCEMBRE : 11

Compostage (information)

Comité Libois

14 ET 15 AOÛT :

Libois en fête

DIMANCHE 14/8 :

concours de puzzle de 13h à 17h

LUNDI 15/8 :

traditionnel repas champêtre - animations - concours d'épouvantails.

DIMANCHE 30 OCTOBRE :

soirée contée

Comité Saint-Mort

SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 AOÛT

Pèlerinage annuel Saint-Mort

DIMANCHE 9 OCTOBRE DÈS 11H30

Dîner d'Automne

Les 3 manifestations ont lieu à Saint-Mort (Haillot)



CONTACT

Lagneau JM - Tél. 085/611320

Comité des fêtes de Matagne

LE 9 JUILLET 2011

Barbecue

LES 14, 15 ET 16 OCTOBRE 21

Fête Matagne

Autres

LE 10 AVRIL :

Diner paroissiale d'Ohey

LE 3 JUILLET

Diner Saint Christophe





GUILMOT CONSTRUCTION

RUE DE L'ILE DOSSAI 13 5300 ANDENNE
TEL: +32 85 514128 FAX: +32 85 23 4161
MAIL: CONSTRUCTION@GUILMOT.EU
WWW.GUILMOT.EU

*Le partenaire fiable pour
votre projet...*

WWW.GUILMOT.EU

Menuiserie Bastin

Tél./Fax: 085 61 31 00
Gsm: 0477 49 66 51

✦ Chassis ✦ Bois ✦ PVC ✦ Alu
✦ Tentes solaires
✦ Moustiquaires ✦ Gyproc
✦ Toute menuiserie intérieure



Rue de la Source 191b
5351 Haillot

Enreg. 12.20.10

DEPAYE - CEUPPENS S.A.



Renault "Indépendant"

Nous entretenons votre Renault,
mais aussi les autres voitures
avec le plus grand soin.

Vente - Réparation toutes marques
Entretien et réparation des systèmes
de climatisation automobile.

Lun. - jeu.: 8.15-12h et 13-18h
Vend.: 8.15-12h et 13-16h - Sam.: 8-12h

Rue du Fourneau 17a - Marchin
T. 085/21 39 74

Grosfils Jean-Marc

Chauffage central
Sanitaire
Poêles
Gaz
Technique LPG

Dépannage
Installation
Entretien annuel de votre chaudière

Remplacez votre ancienne chaudière par une **chaudière à condensation**, vous ferez ainsi des économies d'environ 40 % de mazout. Vous bénéficierez aussi d'une réduction d'impôts de 40 %.

Grosfils Jean-Marc
Rue Godin, 158c
B - 5350 Ohey

GSM : (0487) 95.77.04
n° d'entreprise : BE 0811 516 351
e-mail : jmg@jmgrosfils.be
www.jmgrosfils.be



Foyer Rural

Salle paroissiale pour les réunions, baptêmes, communions, anniversaires, mariages, dîners, souper, réceptions, « après funérailles »...

Avec ou sans service

POUR TOUTES RÉSERVATIONS DU FOYER RURAL, MERCI DE CONTACTER LES PERSONNES SUIVANTES :

Roger Ja :	085/612 438
Marc Antoine :	085/ 611 603
Gisèle Allard :	085/ 611 250

Rue Pierre Froidebise, 79 | 5350 Ohey

Bière artisanale La Filée

Bière artisanale disponible au domicile de Maurice RORIVE,

Président de l'ASBL Qualité Village Filée
Rue de Filée 38
5353 Goesnes

PROXY DELHAIZE
Ch. de Ciney à Ohey - Tél. 085 61 17 42
(parking de 60 places)



Lundi: 13 à 19 heures
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi: 9 à 19 heures
Dimanche matin: 8:30 à 12 heures

Ouvert également les jours fériés au matin sauf les lundis

GUIOT & FILS
S.A.



MAZOUT
RUE DE GESVES - 5350 OHEY
Tél. 085 61 11 47

Chez Paulette

Toute l'alimentation
Textiles - Jouets
Livres - Journeaux - Tabacs - Pâtisserie

Les Épiciers Sympa



Rue de l'Eglise 4
Haillot / Courtheoux
Tél. 085/61 14 73



Vous êtes un particulier :

- Besoin d'un coup de main pour :
- > Le bricolage : (peinture, tapisser, petite maçonnerie...)
 - > Le jardinage : (tonte, entretien, taille haie...)
 - > Accompagnement ou surveillance d'enfants, de personnes âgées.
 - > Aide administrative
 - > Surveillance d'animaux
 - >....

Cela vous coûtera 5,95€/h déductible au contributions

Vous êtes une Asbl, une association non commerciale :

- Besoin d'un coup de main pour :
- > Aide administrative
 - > Entretien des abords
 - > Mise en ordre et nettoyage des locaux
 - >....

Cela vous coûtera 5,95€/h

N'hésitez pas faites appel à l'Agence Locale pour l'emploi d'OHEY

Place Roi Baudoin 80 | 5350 OHEY
Tél : 085 82 4460 | Email : aleohey@gmail.com
Personne de contact : Carine MARCHAL | Présente un mercredi sur 2, jeudi et vendredi



Reprise dès SEPTEMBRE 2011

UN ESPACE RENCONTRES PARENTS-ENFANTS

De quoi s'agit-il ?

Vous avez :

- > Envie de rencontrer d'autres parents ?
- > De participer à des animations ?
- > Portage, massage, bricolage, musique ?
- > Envie de partager vos joies et vos difficultés avec d'autres, professionnels ou non ?
- > Envie tout simplement de faire une pause ?

Par qui ?

Les Travailleuses médico-sociales de l'ONE et le service des Affaires Sociales de la commune d'Ohey vous invitent à l'espace rencontres parents-enfants.

Quand ?

Tous les 1er et 3ème mardis du mois en période scolaire de 9h30 à 11h30

Où ?

Dans les locaux place Roi Baudouin 79b à Ohey (Derrière l'administration communale, à côté de la crèche).

INFOS :

Renseignements :

- > S. Soupart 0499/57.25.35, TMS ONE
- > A-F Daemen 0477/48.70.41, TMS ONE
- > F. Ropson 085/82.44.62, Commune -Affaires Sociales

Dans ce cadre-là, organisation du troisième module de formation en massage pour bébés de 0 à 1 an les mardis 6-13 et 20 septembre 2011 (de 10h à 11h30) dans la grande salle des consultations, place Roi Baudouin, 79 B (à côté de la crèche). Ce cours est donné par Florence PEYTIER, de l'Association Internationale en Massage pour Bébé.

Inscriptions : S. SOUPART 0499/57.25.35, TMS ONE





ARCHITECTES

Closset Ivan

Rue Trou du Loup 253M - Ohey
Tél. : 085-82.76.15
GSM : 0479/41.92.30

Cornez-Denis P.

(+ Coordinateur sécurité-santé)
Rue de Gesves 186 - Ohey
Tél. : 085-61.23.06

Halleux P.

(+ Coordinateur sécurité-santé)
Rue du Baty 40 - Evelette
Tél. : 085/61.31.75

Moyersoen Clément

Rue des Ecoles, 56f - Haillot
Tél. : 085/25 06 96
GSM : 0477/23.90.80

ARCHITECTE DE JARDIN

Feuillen Jean-Philippe

Route de Havelange 109 - Evelette
Tél. : 085/61.38.88
GSM : 0478/59.37.69

Lhoas Pierre

Ch. de Ciney 47 - Ohey
Tél. : 085/71.31.14
GSM : 0473-93.97.70

AVOCAT

Me de Laveleye Daniel

Rue de Ciney, 45/1 - Ohey
GSM : 0475/36.59.03

DENTISTES

Bertrand J.-M.

Rue Marteau 260 - Ohey
Tél. : 085/61.14.85

Drugmand-Burton M. & Drugmand Ph. (Orthodontiste)

Rue de la Centrale 108C - Haillot
Tél. : 085/61.20.82

DOCTEURS EN MÉDECINE

Dr François Cloës

Rue de Ciney 7 - Ohey
GSM : 0487/32.92.48

Dr Cordier

Place de l'Eglise 61E - Haillot
Tél. : 085/61.21.30

Dr Devries

Rue de l'Harmonie 106 - Ohey
Tél. : 085/61.10.73

Dr Henin

Rue du Château 174 - Ohey
Tél. : 085/61.14.00

Dr Raket D.

Neurochirurgien

Rue du Village 66 - Perwez
Tél. : 085/61.18.52

Dr Schumesch Carole

(+ Médecine esthétique)
Grand Vivier 76 - Perwez
GSM : 0498/48.87.01

Dr Verlaine

Rue Marteau 261 - Ohey
Tél. : 085/61.11.69

GÉOMÈTRE - EXPERT

Mathot Christophe

Ruelle Milquet, 42 - Haillot
Tél. : 085/311 377
GSM : 0486/65 56 73

INFIRMIÈRES

Arnold Ingrid

Route de Nalamont 284 - Haillot
Tél. : 085/61.13.13

Dayez-Vermeulen Béatrice

Rue Bois des Loges 82 - Perwez
Tél. : 085/61.18.74

Dejardin Ingrid

Rue de Nalamont 140b - Haillot
Tél. : 085/61.20.19

Depaye-Tassin Colette

Rue de Huy 21 - Haillot
Tél. : 085/61.14.28

Fredj-Guillaume Laurence

Rue du Moulin 231 J - Ohey
Tél. : 085/71.24.39

Gérard-Bernard Christine

Rue de Gesves 177 - Ohey
Tél. : 085/61.10.22
GSM : 0496/370.856

Guillaume-Blom M.-Ch.

Rue de Hautbois 32 - Hautbois
Tél. : 083/67.79.82

Stasse-Nolet Marie-Claire

Rue Bois Dame Agis 94 - Perwez
Tél. : 085/61.19.90

Streel Laetitia

Rue de Ciney 57J - 5350 Ohey
GSM : 0497/20.66.65

KINÉSITHÉRAPEUTES

Depoorter Nathalie

(Soins d'urogynécologie)
Rue Cléal 84b - Perwez
Tél. : 085/27.01.90
GSM : 0478/42.51.33

Gillet David

Saint-Mort 147M - Haillot
Tél. : 085/61.15.57

Grégoire Josiane

(Soins d'urogynécologie)
Rue de Nalamont, 137 A - Haillot

Tél. : 085/25.56.76
GSM : 0474/72.13.16

Haverland Donatienne

Rue Winget 254a - Ohey
GSM : 0475/29.85.22

Paulus D.

Rue Ramelot 352a - Ohey
Tél. : 085/61.12.78

Piret J.P.

(Kiné et ostéopathie)
Rue de la Motte 152 - Ohey
Tél. : 085/61.16.84

Renson Thierry

Chaussée de Ciney 55B - Ohey
Tél. : 085/31.81.59
GSM : 0475/42.53.64

Stassen Nathalie

(+ Psychomotricité)
Rue du Baty 48 - Evelette
Tél. : 085/61.28.25

Stroobant-Hellin Catherine

Rue de Reppe 133b - Ohey
Tél. : 083/69.81.62
GSM : 0477/57.38.45

Vandendael Luc

Rue du Moulin 229 - Ohey
Tél. : 085/61.16.81
GSM : 0477/50.97.01

LABORATOIRE DENTAIRE

Castiau R.

Voie des Gérons 247 - Haillot
Tél. : 085/61.19.28

LOGOPÈDES

Beauduin M.-N.

Rue Erdal 169 - Evelette
Tél. : 085/61.23.70

Schouben

Perwez
Tél. : 085/61.10.59

Jodozi Aurélie

Route de Huy, 47k - Haillot
Tél. : 0497/08.86.09
Mail : aurelie.jodozi@hotmail.com

Pirard Adèle

La Bouchaille, 227 - Evelette
Tél. : 0485/12.25.42
Mail : pirard_adele@hotmail.com

NOTAIRE

Grosfils S.

Chaussée de Ciney 53a - Ohey
Tél. : 085/61.13.07

PÉDICURES

Badot Stéphanie

Rue Stocus 61H - Haillot



Tél. : 085/31.78.24
GSM : 0485/03.39.29

Henry Charlotte

Rue de l'Eglise 7 - Haillot
Tél. : 085/61.10.15

Masy Nathalie

Chée de Ciney 45B - Ohey
Tél. : 085/61.28.05

Noël Virginie

En Rendarche, 20 - Ohey
Tél. : 085/23.61.51
GSM : 0478/558 941

Paulus Françoise

Rue Saint Mort 166 - Haillot
Tél. : 085/23.36.26
GSM : 0477/71.73.72

Roquet Sonia

Rue Eugène Ronveaux 242A - Ohey
Tél. : 085/61.32.63
GSM : 0479/76.39.99

Thirionnet-Lixon Christelle

Pédicure médicale
GSM : 0474/40.75.50

PHARMACIES

Depaye Laurence

Rue de Ciney 25C - Ohey
Tél. : 085/61.11.01

Pharmacie E.P.C.

Fiasse Valérie
Rue de l'Eglise 8 - Haillot
Tél. : 085/71.27.85

PODOLOGUE

Astrée Marthe

Rue de Baya 12 - Goesnes
Tél. : 085/61.27.44

PSYCHOTHÉRAPEUTE

Servais Bénédicte

Rue du Souvenir 91A - Evelette
Tél. : 085/61.23.00

VÉTÉRINAIRES

Drs Crevits Bruno et Féron Catherine

Rue de Ciney 16 - Ohey
Tél. : 085/61.29.49

Dr Demanet Marc

Rue des Ecoles 57 - Haillot
Tél. : 085/61.23.05

Dr François J.

Rue P. Froidbise 72 - Ohey
Tél. : 085/61.22.21

AUTRES
COACHING

Charles Luc

Rue de Ciney 26A - Ohey
GSM : 0476/74.43.45

GRAPHOLOGUES

Beauduin Marie-Noël

Rue de l'Erdal 169b - Libois
Tél. : 085-61.23.70

Halleux-Wilmet Gisèle

Rue de Baya 16/1 - Goesnes
Tél. : 085-61.26.66

Marie Lepage et Philippe Léonet

Rue Ronveaux 248b - Ohey
Tél. : 085-61.20.41

RÉFLEXOLOGIE
PLANTAIRE, DRAINAGE
LYMPHATIQUE, KANSU,
REIKI, FLEURS DE BACH,
AROMATHÉRAPIE

Sacré Ingrid

Rue Brionsart, 139 - Ohey
GSM : 0475/348.293





Services de secours

Ambulances 100

Ambulances de la Croix-Rouge 105

Police 101 (cas urgents)

Brigade d'Ohey : Rue de Ciney 12
085-27 86 00 pendant les heures de services

Pompiers 100

Service des pompiers d'Andenne : 085-84 17 01

Accident - Agression 112

Un seul numéro en Europe

Centre antipoisons

070 245 245

Services divers

Poste Ohey

Rue de Ciney 36 - Ohey - 085-61 13 60

Codes postaux
Ohey - Evelette : 5350
Haillot : 5351
Jallet : 5354
Goesnes : 5353
Perwez : 5352

Justice de Paix

Place du Perron, Andenne : 085-41 03 00

Contributions

Contrôle d'Andenne : 085-84 96 90

Enregistrement

Andenne : 085-84 97 20

Croix-Rouge

Collecte de sang au Foyer Rural d'Ohey
M. Roger JA : Rue de Ciney 12b - Ohey
085-61 24 38

O.N.E.

La consultation des nourrissons et enfants
a lieu bâtiment communal à côté de la
crèche - place Roi Baudouin 79B à OHEY les 2e
et 4e jeudi du mois.

T.E.C.

Dépôt d'Ohey : 085/61 60 20

Paroisses

Filée, Perwez, Evelette, Ohey et Haillot
Mr l'Abbé H. JeanJean : 085-61 14 83
Mr le Diacre de Monge : 085-61 12 67

Pompes funèbres

P.F.Thierry CALS (Anc. Bertrand)
Chaussée de Ciney 350 - Coutisse - 085-61 14 39

P.F. Pierson
Place Roi Baudouin 101 - Ohey - 085-61 14 24

Electricité Télédistribution AIEG

Rue F. Marchand 44 - 5020 Flawinne
Pannes : 081-73 29 11

Eau S.W.D.E

Secteur de Villers-le-Bouillet
Rue le Marais 6, Villers-le-Bouillet
tél. 04-248 78 04
Direction régionale de Liège
Parc Industriel des Hauts-Sarts
2e Avenue 40, Herstal
Secrétariat
087/87.87.87 pendant les heures de service
078/15.22.33 hors des heures de service

SITE INTERNET OHEY

Si vous souhaitez en savoir plus sur les activités et services de la commune, n'hésitez pas à consulter notre site www.ohey.be

